

Niger : Rapport des services du FMI pour la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demandes de dérogation à un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation et de prorogation de l'accord; Communiqué de presse sur la discussion au Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Niger

Dans le cadre de la cinquième revue au titre de cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demandes de dérogation à un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation et de prorogation de l'accord, le document ci-après a été publié et est inclus dans ce rapport:

- Le rapport des services du FMI pour la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demandes de dérogation à un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation et de prorogation de l'accord, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui se sont achevés le **18 septembre 2007**. **Le rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment des entretiens, a été achevé le 8 novembre 2007**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.

Les documents ci-après ont été publiés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités nigériennes*
Mémorandum de politique économique et financière préparé par les autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*

*Peut aussi être inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression d'informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demandes de dérogation à un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation et de prorogation de l'accord

Préparé par le Département Afrique
(en concertation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Anthony Boote

8 novembre 2007

- **Principaux thèmes** : Les résultats d'ensemble du Niger dans le cadre de l'application du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation à fin septembre 2007, sauf un, ont été respectés. Tous les repères établis jusqu'à fin septembre 2007, sauf un, ont été observés. Les services du FMI recommandent la conclusion de la revue. Les autorités demandent la prorogation de la durée d'application de l'accord au 31 mai 2008.
- **Évolution récente** : Les bonnes récoltes des campagnes 2006 et 2007 ont amélioré la sécurité alimentaire et permis de contenir l'inflation. Les perspectives pour la fin 2007 et pour 2008 sont favorables, bien que la situation sécuritaire dans le Nord reste préoccupante et constitue un facteur de risque. La croissance économique devrait rester ferme et l'inflation faible. Une nouvelle stratégie visant à accélérer la croissance et le recul de la pauvreté a été élaborée pour la période 2008–12. Une table ronde des bailleurs de fonds s'est tenue à Bruxelles les 25 et 26 octobre 2007.
- **Équipe du FMI et participants à la mission** : Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 5 au 18 septembre 2007. La mission était composée de MM. Sacerdoti (chef de mission), Callier, Salinas et Imam (tous du Département Afrique). Elle a été assistée par M. Laporte, Représentant résident du FMI au Niger et a également été en liaison avec le bureau de la Banque mondiale à Niamey. La mission a été reçue par M. Zeine, Ministre des finances et de l'économie, M. Gagere, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); elle a rencontré d'autres responsables gouvernementaux et des représentants de la communauté des bailleurs de fonds.
- **Reuves antérieures** : L'accord au titre de la FRPC (6,58 millions de DTS; 10 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 2005 puis porté à 40 % de la quote-part (26,32 millions de DTS) en novembre 2005. La quatrième revue a été achevée en juin 2007 et les décaissements effectués jusqu'à présent s'élèvent à 24,44 millions de DTS (37,1 % de la quote-part). En 2006, le FMI a également approuvé un allègement de dette de 59,82 millions de DTS (outre les engagements liés à la mise en œuvre du dispositif PPTE) au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).
- **État membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)**, le Niger partage avec les autres membres de l'UEMOA, un régime de taux de change fixe et des tarifs extérieurs communs. La BCEAO conduit les politiques monétaire et de change à l'échelle régionale. Les relations du Niger avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées à l'annexe d'information.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Contexte général	4
II. Évolution récente et résultats de la mise en œuvre du programme	4
III. Compte-rendu des entretiens.....	8
A. Perspectives à moyen terme et SDRP	8
B. Objectifs et politiques macroéconomiques pour 2007-2008.....	9
C. Réformes structurelles.....	11
IV. Suivi du programme et risques y afférents	12
V. Évaluation par les services du FMI.....	12
 Graphiques	
1. Évolution macroéconomique récente.....	6
2. Principales caractéristiques du programme 2007	7
 Tableaux	
1. Calendrier prévisionnel de décaissement au titre de l'accord FRPC, 2007-08.....	14
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-10.....	15
3. Opérations financières de l'État, 2005-10	16
4. Opérations financières trimestrielles de l'État, 2007	17
5. Situation monétaire, 2005-08.....	18
6. Balance des paiements, 2005-10.....	19
7. Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2006-14.....	20
8. Dépenses publiques affectées aux secteur social et au secteur rural, 2004-07	21
9. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1997-2005	22
10. Taxation des produits pétroliers, janvier à novembre 2007	23
 Appendices	
I. Lettre d'intention	24
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière du Gouvernement du Niger pour 2007-2008	26
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	37

Résumé analytique

- **Les résultats macroéconomiques de janvier à septembre 2007 ont été positifs.** Les perspectives de croissance pour l'ensemble de l'année sont favorables, en raison surtout de la forte production agricole et de la bonne tenue des investissements. L'inflation reste faible. Les perspectives de croissance à moyen terme se sont améliorées à la faveur de la hausse des cours de l'uranium qui a permis la poursuite des travaux de prospection et le développement des mines existantes, encore que l'insécurité dans les régions minières du Nord risque, si elle n'est pas maîtrisée, de freiner l'expansion dans ce secteur.
- **L'élaboration de la nouvelle stratégie de développement accéléré pour la réduction de la pauvreté pour la période 2008-12 a été achevée.** Le projet de loi de finances 2008 est conforme à la nouvelle stratégie.
- **Tous les critères de réalisation à fin septembre 2007, sauf un, ont été respectés.** Tous les critères quantitatifs et repères structurels sauf un, allant à fin septembre, ont été observés.
- **Le programme budgétaire 2007 a été modifié** pour tenir compte : i) du niveau des appuis budgétaires extérieurs inférieur aux prévisions (estimé à 0,8 % du PIB pour l'année 2007); ii) des compléments de recettes attendus des dividendes exceptionnels et des redevances d'exploitation versées par les compagnies minières; iii) des dépenses supplémentaires destinées à rétablir la sécurité dans la région du Nord. Au total, le déficit budgétaire de base devrait être inférieur au niveau programmé lors de la quatrième revue (CR/07/261 (CR est le rapport sur la 4^e revue au titre de la FRPC, 18 mai 2007)), même si le financement intérieur devrait être un peu plus élevé que prévu. Le programme prévoit des réformes visant à renforcer l'administration fiscale et la gestion des dépenses publiques.
- **Les autorités poursuivent par ailleurs les réformes destinées à améliorer le climat de l'investissement,** notamment la privatisation d'une banque contrôlée par l'État et la redynamisation des institutions de microfinance par le renforcement de leur cadre réglementaire.

Eu égard à la bonne exécution du programme et aux mesures correctrices prises, les services du FMI sont favorables aux demandes de dérogation et de modification relatives aux critères de réalisation et recommandent la conclusion de la cinquième revue. Ils souscrivent également à la demande de prorogation de l'accord au 31 mai 2008 pour permettre l'achèvement de la sixième et dernière revue sur la base des données à fin décembre 2007.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde**¹. Son économie enclavée est fortement dépendante d'une agriculture de subsistance vulnérable à la sécheresse et d'une base d'exportations étroite. Malgré la politique budgétaire prudente et les efforts accomplis pour accroître les recettes intérieures et renforcer la gestion des dépenses publiques, le Niger restera probablement tributaire de l'aide extérieure à moyen terme. Conjugées à une aide extérieure importante, les politiques macroéconomiques prudentes et l'amélioration du climat de l'investissement seront essentielles pour permettre au Niger de parvenir à une croissance économique plus forte et de faire reculer la pauvreté, comme le souligne la récente stratégie de développement accéléré pour la réduction de la pauvreté pour la période 2008-12.
2. **La situation politique est stable**, malgré l'insurrection qui couve dans le Nord, riche en uranium, depuis le début 2007. Les élections législatives et présidentielles sont prévues en 2009.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. ***Les résultats macroéconomiques ont été globalement satisfaisants en 2007***
 - Estimé à 5,6 % pour 2007, le taux de croissance du PIB réel est resté ferme pour la troisième année consécutive, après la contraction induite par la sécheresse en 2004. La bonne pluviométrie a dopé la production agricole et accru la sécurité alimentaire. Les mines, les télécommunications et le bâtiment et les travaux publics ont également soutenu l'activité économique. Après la poussée de 2005, l'investissement privé s'est maintenu au-dessus de 15 % du PIB (MPEF, paragraphe 1, tableau 2 et graphique 1).
 - L'inflation reste très faible. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est légèrement apprécié en glissement annuel à juillet 2007, le niveau d'inflation plus faible que celui des partenaires commerciaux du Niger ayant largement compensé l'appréciation du taux de change effectif nominal. Le TCER reste toutefois supérieur d'environ 8 % à son niveau de 2000, du fait de l'appréciation constante du franc CFA arrimé à l'euro. Malgré cette appréciation, il ressort de la mise à jour de l'analyse du taux de change réel d'équilibre du Niger que le TCER est proche du niveau d'équilibre, eu égard à l'amélioration notable des termes de l'échange depuis 2000.
 - Selon les estimations, le déficit extérieur courant (hors dons officiels) s'est creusé, en dépit de la forte augmentation, en valeur, des exportations d'uranium, principal produit d'exportation du Niger. Cette détérioration tient aux augmentations des

¹ Le Niger se situe au dernier rang sur 177 pays dans le classement de l'indice du développement humain des Nations Unies pour 2006. Le tiers du budget de l'administration centrale pour 2007 est financé par des dons.

importations du secteur minier et à la reconstitution des stocks pétrolier et céréalier (tableaux 2 et 6).

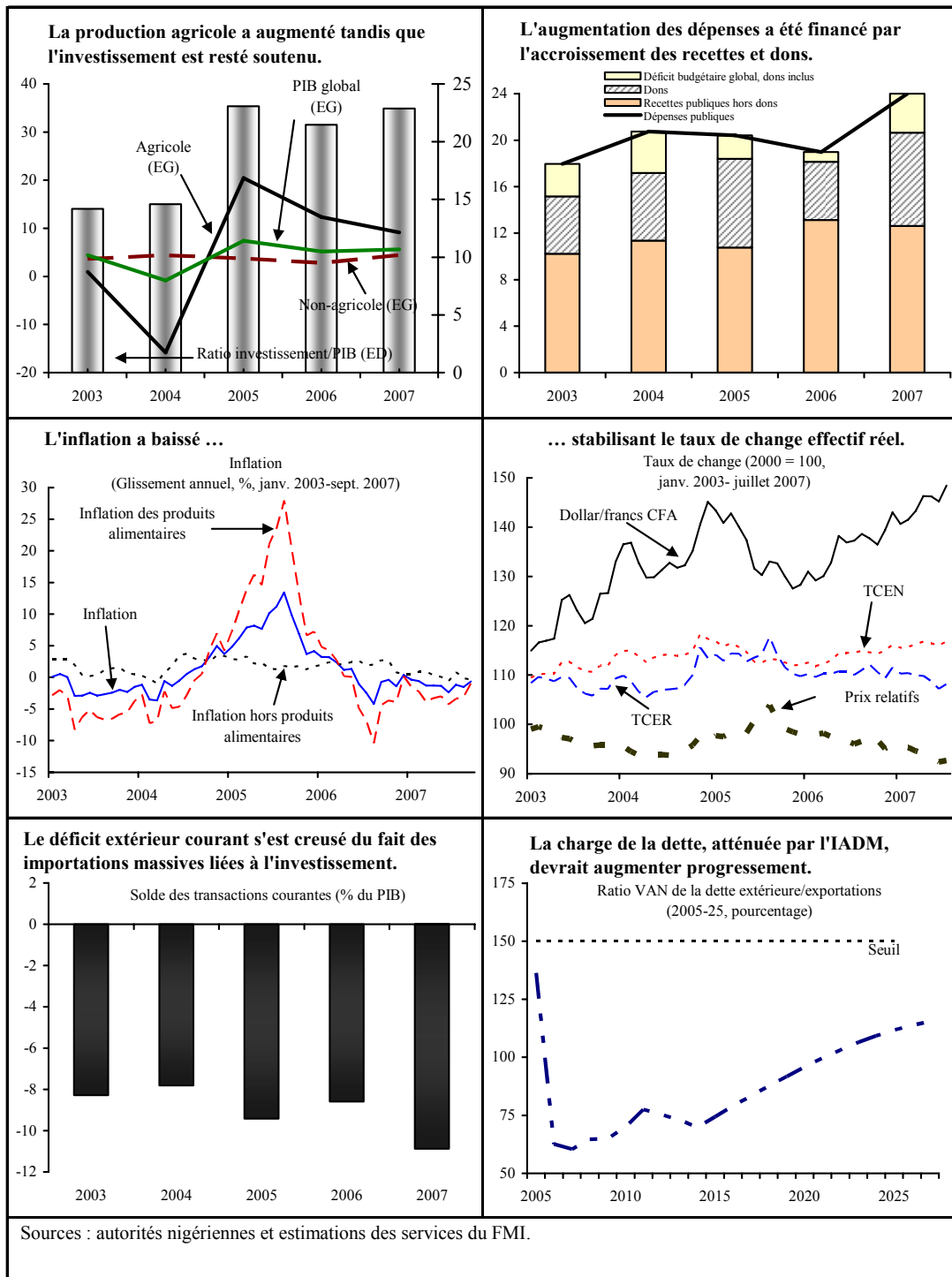
- La vigueur du crédit à l'économie s'est maintenue, malgré le niveau relativement élevé des taux d'intérêt réels (tableau 5). La situation du système bancaire est saine, en dépit de la légère augmentation, à fin juin 2007, des prêts improductifs qui devraient toutefois être couverts par l'augmentation des provisions (MPEF, paragraphe 3).

4. *La mise en œuvre de la politique macroéconomique et des réformes a été, dans l'ensemble, satisfaisante*

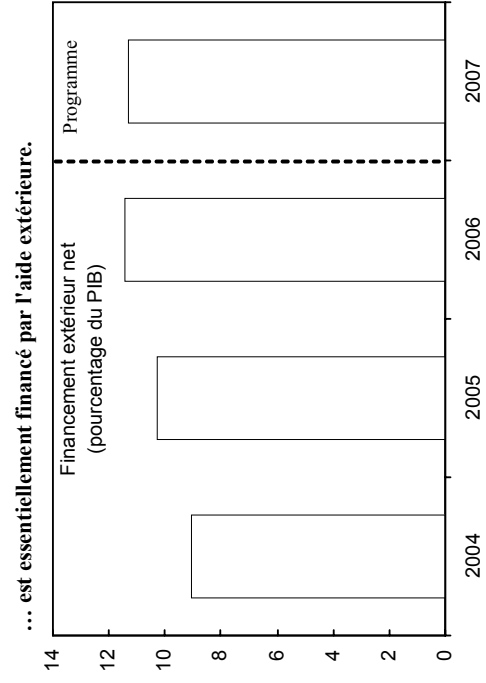
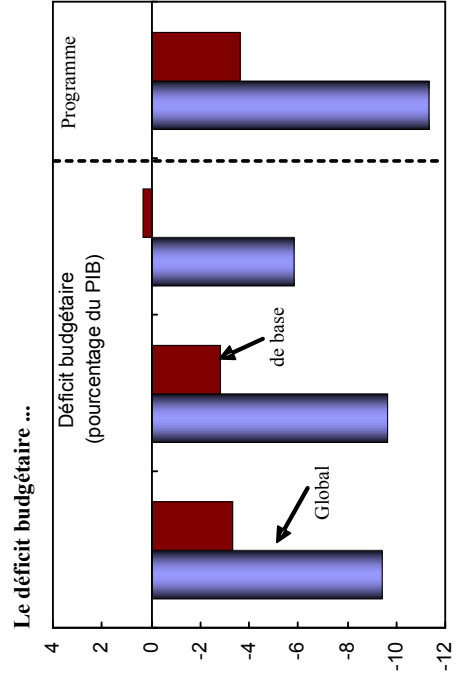
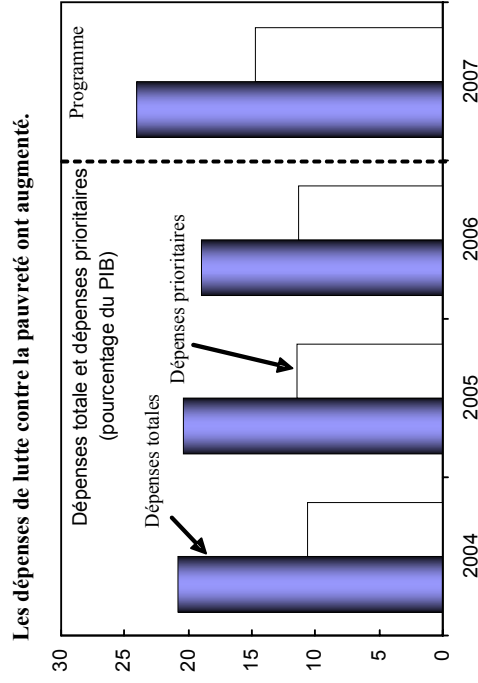
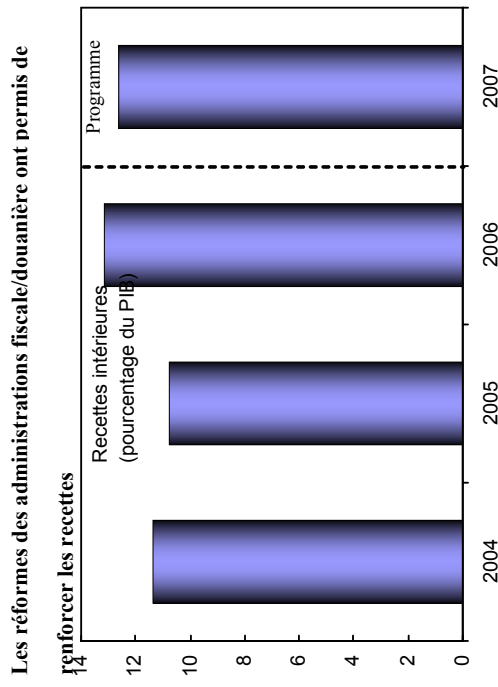
- Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs fixés à fin septembre 2007 ont été respectés; tous les repères structurels, sauf un, ont été observés, encore que l'un l'a été partiellement et l'autre avec un léger retard (MPEF, tableau 2). Un critère de réalisation structurel continu a fait l'objet d'un dérapage.
- Le critère de réalisation relatif à l'élimination, en juillet 2007, du différé d'impôt sur les produits pétroliers n'a pas été observé; ce différé a été réduit en juillet puis aboli au 1^{er} novembre. Le gouvernement demande une dérogation pour la non observation de ce critère. Les services du FMI sont favorables à cette demande pour les raisons suivantes : ce retard a été passager; cette mesure a maintenant pris effet; les objectifs budgétaires programmés n'ont pas été affectés par ce retard, du fait de la composante *ad valorem* de la fiscalité des produits pétroliers (tableau 10).
- Le solde budgétaire de base en juin et septembre 2007 a été plus élevé que prévu, affichant un important excédent au lieu d'un déficit (tableau du texte et tableau 4). Les recettes ont été légèrement plus élevées que prévu mais les autorités ont ralenti les dépenses en raison du déficit d'appuis budgétaires par rapport aux prévisions².
- Les réformes structurelles ont progressé (MPEF, paragraphes 8 et 13). Les réformes de la gestion des finances publiques ont continué à privilégier le renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses (dissociation des fonctions réglementaires et comptables du Trésor, réorganisation du contrôle financier et de la formation des agents, dotation en effectifs de la nouvelle Cour des comptes indépendante, création effective de la nouvelle Direction générale des marchés publics) et le renforcement.

² Le déficit qui s'élevait, en montant cumulé, à 0,7 % du PIB à fin juin et à 0,9 % du PIB à fin septembre, était essentiellement dû à la suspension du décaissement de l'appui budgétaire au secteur de l'éducation, en attendant la conclusion d'un accord sur les modalités de sauvegarde de l'intégrité de l'utilisation de ces fonds.

Graphique 1. Niger — Évolution macroéconomique récente



Graphique 2. Niger — Principales caractéristiques du programme 2007



Sources : données communiquées par les autorités nigériennes et calculs effectués par les services du FMI.

Opérations financières de l'État, 2006-07
(Pourcentage du PIB)

	2006	2007			Programme révisé
	Est.	CR/07/261	janv.-juin Est.	janv.-sept. Est. prov.	
Recettes totales (dons exclus)	13.1	11.5	6.3	9.3	12.6
<i>dont</i> : Recettes fiscales	10.8	10.9	5.6	8.4	10.8
Dépenses totales	19.0	23.3	9.1	15.2	24.0
<i>dont</i> : sur financement intérieur	12.8	15.6	6.2	9.9	16.3
Déficit global (base engagements)	-5.8	-11.8	-2.8	-5.9	-11.4
Déficit/excédent de base	0.3	-4.1	0.0	-0.6	-3.7
Variation des arriérés de paiement	-0.7	-0.8	-0.4	-0.4	-0.8
Déficit global (base caisse)	-6.6	-12.5	-3.1	-6.3	-12.1
Financement	6.6	12.5	3.1	6.3	12.1
Financement extérieur (net)	11.4	12.2	3.8	7.4	11.3
<i>dont</i> : Dons	0.0	8.5	2.4	4.7	8.0
Financement intérieur	-4.8	0.4	-0.7	-1.1	0.8
Pour mémoire :					
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1,881	2,053	2,049	2,049	2,049

Sources : autorités nigériennes et estimations des services du FMI.

des directions des douanes et des impôts. Dans le secteur financier, l'appel d'offres pour la privatisation de *Crédit du Niger* (CDN) a été lancé. Les codes minier et pétrolier ont été révisés pour une meilleure transparence.

- Le stock national de sécurité alimentaire a été renforcé avec l'appui des bailleurs de fonds. Des achats de céréales sur le marché local sont envisagés (MPEF, paragraphe 7).

III. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

5. Les entretiens relatifs à la revue ont essentiellement porté sur : i) les perspectives budgétaires jusqu'à fin 2007; ii) le cadre macroéconomique pour 2008; iii) la nouvelle stratégie de développement accéléré pour la croissance (SDRP) pour la période 2008-12; iv) les réformes structurelles de la gestion des finances publiques, le secteur financier et le climat de l'investissement.

A. Perspectives à moyen terme et SDRP

6. **La bonne tenue de la production d'uranium et des autres activités minières a amélioré les perspectives à moyen terme.** L'investissement accru dans le secteur minier et les secteurs connexes (tels que bâtiment/travaux publics et transports) ainsi que l'expansion des activités agricoles destinées à l'exportation, tirée par le secteur privé devraient stimuler la croissance qui pourrait atteindre 6 % en 2011-2012. D'après les projections, le déficit budgétaire de base resterait faible à moyen terme, en raison de l'augmentation des recettes minières, malgré la forte augmentation des dépenses hautement prioritaires et des coûts

récurrents liés à l'accroissement de l'investissement public. Toutefois, cette forte croissance dépend du maintien de la sécurité dans la région minière du Nord du Niger.

7. **La nouvelle SDRP 2008-12 présente les politiques et réformes visant à soutenir la croissance économique et à progresser vers les OMD.** Cette stratégie vise à assurer le maintien de la stabilité macroéconomique, à accroître l'investissement public dans le capital humain et l'infrastructure physique, à renforcer la gouvernance économique et à développer le secteur privé. La SDRP prévoit trois scénarios : i) un scénario de référence conforme au cadre à moyen terme actuel des services du FMI; ii) un scénario intermédiaire prévoyant une augmentation des dépenses de 20 % par rapport au cadre à moyen terme sur 5 ans; iii) un «scénario OMD» qui porte les dépenses cumulées à 86 % de plus que dans le scénario de référence. Une note consultative conjointe est en préparation sur le SDRP. Les projections à moyen terme des services du FMI pourraient être révisées dans le cadre d'un éventuel accord qui fera suite à l'accord FRPC en vigueur, en cas d'augmentation des aides extérieures à la nouvelle SDRP du Niger pour 2008-12. Les résultats de la conférence des donateurs tenue les 25 et 26 octobre 2007 indiquent que les appuis annoncés par les bailleurs seraient globalement conformes au scénario intermédiaire.

8. **Dans la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD), les indicateurs de la dette à long terme restent inférieurs aux seuils standards basés sur la qualité des politiques économiques, tandis que la charge de la dette ne devrait s'accroître que progressivement à terme** (supplément I). Selon cette analyse, le risque de surendettement du Niger reste faible, en raison des perspectives d'accélération des exportations et en partant de l'hypothèse que les emprunts restent contractés à des conditions très concessionnelles. La principale hypothèse pour le moyen terme table sur une croissance annuelle moyenne de 5 % du PIB et de 5 % des exportations en volume après 2016, sous l'effet d'une croissance plus rapide avant 2016, découlant de la mise en service de nouvelles mines d'uranium. Les tests de sensibilité montrent que la charge de la dette extérieure du Niger reste inférieure aux seuils dans les trois scénarios. Il n'empêche que ces seuils seraient franchis en cas de réduction passagère mais prononcée de la croissance des exportations ou de forte dégradation des conditions des nouveaux emprunts. Les autorités entendent solliciter des dons pour financer la majeure partie des nouveaux investissements, en particulier dans les scénarios plus optimistes de la SDRP. La Direction de la dette du ministère de l'économie et des finances renforce ses capacités d'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et d'analyse de viabilité de la dette. Les pourparlers avec les autres créanciers non membres du Club de Paris (Algérie, Lybie et Émirats arabes unis) en vue d'un allègement à des conditions comparables n'ont pas progressé.

B. Objectifs et politiques macroéconomiques pour 2007-2008

9. **Les autorités demandent quelques aménagements mineurs au programme budgétaire 2007 pour tenir compte des recettes minières exceptionnelles équivalant à 1,2 % du PIB** (tableau 3). Même avec des dépenses supplémentaires financées sur

ressources intérieures (0,4 % du PIB), résultant essentiellement des dépenses exceptionnelles de sécurité, le déficit budgétaire de base sera moins élevé que prévu au programme. Le financement bancaire intérieur sera un peu plus élevé que prévu en raison d'appuis budgétaires extérieurs moins élevés que prévu (MPEF, paragraphes 14 à 17 et graphique 2).

10. **Le fonds d'investissement prioritaire** sera sollicité pour faire face aux impératifs de sécurité dans le Nord (MPEF, paragraphe 16). Ce fonds a été créé en 2007 pour affecter les recettes minières exceptionnelles obtenues à la fin 2006 (1,5 % du PIB de 2007) aux dépenses prioritaires à caractère exceptionnel de sécurité, de développement rural, d'infrastructure et d'appui au développement. Quatre-vingts pourcent des ces recettes devraient être affecté au renforcement des équipements militaires.

11. **Le plan à moyen terme de réduction des arriérés intérieurs, établi en avril 2007 est en cours d'exécution.** Les arriérés de paiements intérieurs qui ont été réduits de près de moitié entre 1999 et 2006 présentent un reliquat équivalent à 0,7 % du PIB. Ils se composent pour l'essentiel de dettes vis-à-vis du système de sécurité sociale, de fournisseurs et de banques pour des avances effectuées au milieu des années 1990. Le règlement de la dette croisée de deux entreprises de service public est quasiment bouclé et celui des arriérés de paiements envers les créanciers privés a démarré (MPEF, paragraphe 18). L'objectif de réduction des arriérés intérieurs visé dans le programme pour 2007 est établi à 15 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB). En outre, le remboursement de la dette envers la sécurité sociale qui est en préparation (équivalent à 1,6 % du PIB) sera effectué par émission de titres du Trésor; le règlement des arriérés envers les banques (0,4 % du PIB) doit faire prochainement l'objet d'une convention. Le montant restant, équivalent à 4,2 % du PIB environ, devrait être remboursé sur une période de six ans; le détail du calendrier et des modalités est en cours de négociation avec les différents groupes de créanciers.

12. **Les perspectives macroéconomiques pour 2008 sont favorables.** La croissance du PIB réel devrait ressortir à 5,4 %, soit un peu moins qu'en 2007, alimentée à nouveau par l'activité des secteurs des mines, du bâtiment et des travaux public ainsi que des transports et télécommunications. L'inflation devrait rester à un bas niveau. Le déficit extérieur courant, dons inclus, devrait fléchir de 0,2 % du PIB (MPEF, paragraphe 25).

13. **La loi de finances 2008 a été soumise à l'Assemblée nationale en octobre 2007.** Le budget présente une orientation prudente en matière de dépenses et sera probablement complété par une loi de finances rectificative, afin d'imputer les décaissements prioritaires sur le produit des dividendes exceptionnels versés par les sociétés exploitant l'uranium à la fin de l'année 2007. Le déficit budgétaire de base, y compris les décaissements envisagés dans le collectif budgétaire, devrait être ramené à 2,8 % du PIB, en raison de la diminution des dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures. Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,5 % du PIB, malgré la légère contraction prévue des recettes totale en raison du tassement des recettes non fiscales liées au secteur minier par rapport au niveau exceptionnel atteint récemment. Les crédits budgétaires alloués aux secteurs prioritaires

devraient augmenter, conformément au cadrage à moyen terme pour ces secteurs (MPEF, paragraphe 26). Le crédit bancaire total à l'État devrait être en légère augmentation, en raison de l'utilisation des dépôts accumulés à la Banque centrale, laissant ainsi une marge suffisante pour le crédit à l'économie. Sur le moyen terme, comme indiqué dans l'AVD, le recours de l'État au financement intérieur devrait être de faible ampleur.

C. Réformes structurelles

Gestion des finances publiques

14. **La renforcement des recettes intérieures est une priorité, eu égard à l'ampleur des besoins financiers liés aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).**

Les réformes visant à renforcer les administrations des impôts et des douanes et la révision du code des impôts sont engagées (MPEF, paragraphes 19, 20 et 28).

15. **Le gouvernement procède au renforcement de la gestion des dépenses publiques** dans le cadre des marchés publics, du contrôle financier et des crédits délégués (MPEF, paragraphe 21).

Réformes visant à améliorer le climat de l'investissement

16. **Les autorités poursuivent les réformes en vue de réduire le coût élevé des transactions**³. En dehors des mesures prises par le passé pour abaisser les coûts de la création d'entreprise, (MPEF, paragraphe 13), les autorités ont lancé l'appel d'offre pour la privatisation de Crédit du Niger et procèdent à la restructuration du volet financier de l'Office des postes, ainsi que des institutions de microfinance (MPEF, paragraphe 22). La mise en service de FINAPOSTE, la nouvelle banque créée pour reprendre les activités financières de l'Office des postes, prendra plus de temps que prévu initialement, en raison de la nécessité d'y injecter des fonds publics supplémentaires pour garantir la viabilité de l'institution. Le lancement effectif de ses activités est maintenant prévu pour la mi-2008, dans le cadre d'un programme d'action avec la Banque mondiale. De ce fait, l'établissement des modalités de remboursement des dépôts gelés (critère de réalisation à fin décembre 2007 du programme) est devenu moins urgent. Les modalités seront arrêtées dans les mois à venir avec l'aide de la Banque mondiale. Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités de supprimer ce critère de réalisation du programme en cours.

17. **Les autorités sont attachées à l'application des principes de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE)** à laquelle le Niger a été accepté en tant que pays candidat à l'adhésion en septembre 2007.

³ Le rapport *Doing Business 2007* de la Banque mondiale classe le Niger au 160^e rang sur 175 pays en 2006, après avoir été 170^e en 2005.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES Y AFFÉRENTS

18. Les autorités sollicitent une dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation comme indiqué au paragraphe 4. Elle demandent aussi : i) la modification du critère de réalisation quantitatif afférent au financement intérieur de l'État prévu pour fin décembre 2007 afin d'en permettre une légère augmentation (voir paragraphe 9); ii) l'élimination du critère de réalisation structurel relatif aux dépôts gelés de l'ex-ONPE au titre du programme en cours, pour tenir compte de la restructuration de la banque postale prévue à la mi-2008 (voir paragraphe 16); iii) la modification du critère de réalisation structurel portant sur la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers adossé à des règles, afin de permettre des ajustements limités de la fiscalité, tout en confirmant que le total des taxes prélevés par litre ne sera pas réduit par rapport au niveau de mars 2007 (MPEF, paragraphe 32, et PAT, paragraphe 22), ce à quoi les services du FMI sont favorables; iv) la prorogation de quatre mois de l'accord en vigueur, pour permettre l'achèvement de la sixième et dernière revue sur la base de la date d'évaluation de décembre 2007, à laquelle les services souscrivent.

19. **Les risques qui entourent la mise en œuvre du programme sont la base relativement faible des recettes, bien qu'en voie d'amélioration, les pressions à la hausse des dépenses, la possibilité d'une détérioration des termes de l'échange, et la situation sécuritaire dans le Nord.**

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

20. **Les résultats obtenus jusqu'à présent, dans la mise en œuvre du programme, ont été satisfaisants presque tous les critères de réalisation ayant été respectés.** La croissance a été relativement forte sur les trois dernières années. Les autorités ont renforcé la gestion des finances publiques et appliqué des réformes structurelles de nature à améliorer le secteur financier et à stimuler l'investissement privé.

21. **Le programme des autorités nigériennes reste axé sur le renforcement des recettes et la gestion des dépenses publiques.** Des mesures opportunes de resserrement du dispositif de contrôle, la réalisation de contrôles fiscaux et la réduction des exonérations sont indispensables pour atteindre l'objectif de recettes. Les dépenses de lutte contre la pauvreté doivent aussi être préservées, malgré l'augmentation des dépenses de sécurité. Les services du FMI se félicitent de l'engagement des autorités à poursuivre le renforcement de la gestion des dépenses, des procédures de passation des marchés publics et les contrôles budgétaires.

22. **Il y a lieu d'accélérer l'amélioration du climat de l'investissement.** La priorité doit aller à la réforme de la justice et de la propriété foncière, ainsi qu'à la poursuite des efforts de rationalisation du cadre réglementaire.

23. **Le nouveau SDRP fournit un cadre adéquat pour la mobilisation de ressources et permet au Niger d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.** Les aides

extérieures devraient s'effectuer avant tout sous forme de dons ou de prêts hautement concessionnels. La stratégie souligne en outre l'importance que revêt une meilleure mobilisation des recettes intérieures et l'amélioration de la gestion des dépenses, pour veiller à la réalisation des objectifs du SDRP.

24. **Les services du FMI saluent la candidature du Niger à l'adhésion à l'ITIE**, et engagent les autorités à se rapprocher de la conformité au dispositif de l'initiative de transparence des industries extractives en raison du grand nombre de projets miniers en préparation.

25. **Les risques qui entourent le programme semblent gérables.** La gestion prudente des dépenses du Niger, la mobilisation de ses recettes et la modération de ses emprunts extérieurs devraient réduire les risques liés aux chocs des termes de l'échange. La résolution pacifique du conflit qui menace la sécurité dans le Nord est indispensable au maintien de la croissance.

26. Avec la vigueur du programme et les mesures correctrices prises par les autorités, les services du FMI recommandent que le Conseil approuve la demande des autorités en vue de bénéficier d'une dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation, de modifier ces critères pour le reste de la durée d'application de l'accord au titre de la FRPC et d'en conclure la cinquième revue. Les services sont aussi favorables à la demande de prorogation de l'accord au 31 mai 2008.

Tableau 1. Niger : Calendrier prévisionnel de décaissement au titre de l'accord FRPC, 2007-08

Montant (millions)	Date de décaissement	Conditions de décaissement ¹
0.940 DTS	15 septembre 2007	Observations des critères de réalisation au 30 juin 2007 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord
0.940 DTS	15 janvier 2008	Observations des critères de réalisation au 31 décembre 2007 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la sixième revue au titre de l'accord

Source : Fonds monétaire international.

¹Outre les conditions générales applicables aux accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

Tableau 2. Niger — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-10

	2005	2006	2007		2008	2009	2010
	Estimations		CR/07/261	Progr. rév.		Projections	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	7.4	5.2	4.5	5.6	5.4	5.5	5.5
Déflateur du PIB	6.8	1.8	2.6	3.1	1.9	2.0	1.9
Indice des prix à la consommation							
Moyenne annuelle	7.8	0.1	2.0	0.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	4.2	0.4	2.0	0.9	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur							
Exportations, f. à b. (francs CFA)	6.9	7.6	12.6	19.4	6.6	15.7	5.7
Importations, f. à b. (francs CFA)	30.4	0.5	24.5	23.8	2.2	20.4	10.9
Volume des exportations	-7.2	-2.0	6.5	1.4	5.0	12.8	4.5
Volume des importations	23.1	-1.8	22.7	20.7	2.7	21.5	10.9
Termes de l'échange (détérioration -)	6.7	7.0	3.6	15.0	2.7	3.5	1.1
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	-4.5	3.6
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	-3.1	1.5
Finances publiques							
Recettes totales	8.8	30.8	-4.4	4.7	6.3	10.1	10.4
Total des dépenses et prêts nets ¹	12.8	-0.4	33.8	37.8	-1.2	11.1	7.3
dont : dépenses courantes ²	-4.3	5.4	32.3	28.9	10.0	7.9	7.4
dépenses d'équipement	34.1	-5.4	35.3	46.2	-10.7	14.5	7.2
Monnaie et crédit							
Crédit intérieur ³	2.4	-16.1	12.9	18.0	11.7
Crédit à l'État (net) ³	-6.3	-31.6	3.1	5.9	3.6
Crédit à l'économie ³	8.6	15.4	9.9	12.1	8.2
Avoirs intérieurs nets ³	1.8	-17.3	10.9	12.5	11.7
Monnaie et quasi-monnaie	6.6	16.2	11.5	14.0	13.0
Vitesse de circulation de la monnaie	7.1	6.5	6.4	6.2	5.9
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances publiques							
Recettes totales	10.8	13.1	11.5	12.6	12.5	12.8	13.1
dont : recettes minières exceptionnelles	...	1.6
Total des dépenses et prêts nets	20.4	19.0	23.3	24.0	22.1	22.8	22.8
dépenses courantes ²	9.4	9.3	11.2	11.0	11.2	11.3	11.3
dépenses d'équipement ⁴	11.0	9.7	12.0	13.0	10.8	11.5	11.5
Solde budgétaire de base (hors dons) ⁵	-2.8	0.3	-4.1	-3.6	-2.8	-2.3	-1.9
Solde global (base engagements, hors dons)	-9.6	-5.8	-11.8	-11.4	-9.6	-10.0	-9.6
Solde global (base engagements, dons inclus) ⁶	-2.0	-0.8	-3.2	-3.4	-2.8	-3.0	-2.9
Investissement brut	23.1	21.5	22.3	22.9	23.7	24.9	27.8
dont : investissement fixe privé	16.7	15.8	14.3	15.1	17.2	17.9	20.9
investissement public	6.4	5.7	8.0	7.8	6.5	6.9	6.9
Épargne nationale brute	13.7	12.9	12.0	12.0	13.0	11.6	13.0
dont : non publique	9.9	6.4	9.6	6.7	7.7	6.1	7.3
publique	3.7	6.5	2.4	5.3	5.3	5.5	5.7
Solde des transaction courantes							
Dons officiels exclus	-12.4	-11.0	-14.2	-14.2	-13.6	-16.1	-17.2
Dons officiels inclus	-9.4	-8.6	-10.2	-10.9	-10.8	-13.3	-14.8
Ratio du service de la dette en pourcentage des :							
Exportations de biens et services ⁷	10.5	258.3	2.4	2.9	3.2	3.2	3.4
Recettes publiques ⁷	15.9	320.1	3.6	4.0	4.5	4.6	4.7
VAN de la dette extérieure	21.8	10.2	8.1	10.5	11.1	11.9	12.6
(Milliards de francs CFA)							
PIB aux prix courants du marché	1,756	1,881	2,053	2,049	2,199	2,366	2,542
Balance globale des paiements	15.2	98.5	11.0	16.0	18.2	15.3	23.4

Sources : données communiquées par les autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Base engagements, d'après les ordonnancements émis.² Réserve budgétaire comprise.³ En pourcentage de la masse monétaire en début de période.⁴ Achats de matériel militaire compris.⁵ Total des recettes, hors dons, moins les dépenses totales, hors projets d'investissement financés sur ressources extérieures.⁶ Les données et projections relatives au programme comprennent les aides-projets. Les données réelles comprennent les dons au titre d'appuis budgétaires.⁷ Après allègement PPTe et IADM à partir de 2006.

Tableau 3. Niger — Opérations financières de l'État, 2005-10

		2005	2006	2007		2008	2009	2010
		Estimations		CR/07/261	Progr. rév.		Projections	
(Milliards de francs CFA)								
Recettes totales		189.0	247.2	236.2	258.7	274.9	302.7	334.1
Recettes fiscales		181.3	203.8	224.3	222.2	249.4	276.9	306.1
<i>dont</i> : commerce international		93.9	95.8	102.1	98.8	107.3	116.4	127.1
Recettes non fiscales		4.9	38.5	9.3	33.9	22.9	23.0	25.0
<i>dont</i> : recettes exceptionnelles tirées de l'uranium		0.0	30.4	...	24.8
Revenus des comptes spéciaux		2.8	4.9	2.6	2.6	2.6	2.8	3.0
Total des dépenses et prêts nets	I	358.4	356.9	477.6	491.6	485.6	539.6	579.0
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures		238.4	241.4	319.4	333.4	335.8	357.8	383.6
Total des dépenses courantes		165.3	174.2	223.8	224.5	247.0	266.5	286.3
Dépenses budgétaires		148.7	163.8	210.1	210.8	233.0	252.3	271.2
Salaires et traitements		63.0	68.0	73.3	73.3	75.7	82.4	87.3
Matériel et fournitures		43.6	47.4	63.0	63.0	69.7	77.1	83.3
Subventions et transferts		31.9	43.5	68.3	68.3	80.9	84.9	91.7
Intérêts inscrits à l'échéancier		10.1	4.9	5.5	6.2	6.7	7.8	8.8
<i>dont</i> : dette extérieure		8.0	3.7	3.8	3.3	3.9	5.3	6.3
Dépenses des comptes spéciaux		16.6	10.4	13.7	13.7	14.0	14.3	15.1
Dépenses d'équipement et prêts nets		193.1	182.6	247.1	267.1	238.6	273.1	292.7
Dépenses d'équipement		193.3	182.6	247.1	267.1	238.6	273.1	292.7
Financées sur ressources intérieures		51.0	51.5	70.2	90.2	78.3	80.8	86.8
<i>dont</i> : Fonds d'investissement prioritaire					25.0	5.0
Ressources PPTE		22.3	15.6	18.7	18.7	10.5	10.5	10.5
Financées sur ressources extérieures		120.0	115.5	158.2	158.2	149.8	181.8	195.4
<i>dont</i> : dons		77.2	75.5	109.9	109.9	103.4	118.2	127.0
Prêts nets		-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserve budgétaire	6.7	0.0
Solde global (base engagements)	:	-169.3	-109.7	-241.4	-233.0	-210.7	-236.9	-244.8
Solde de base	I	-49.3	5.8	-83.2	-74.8	-60.9	-55.1	-49.5
Variation des arriérés de paiement	Y	-12.4	-14.0	-15.8	-15.8	-15.2	-15.2	-15.0
<i>dont</i> : arriérés intérieurs		-12.4	-14.0	-15.8	-15.8	-15.2	-15.2	-15.0
Erreurs et omissions	I...		-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	:	-181.7	-124.1	-257.2	-248.8	-225.9	-252.1	-259.8
Financement	I	181.6	124.1	257.2	248.8	225.9	252.1	259.8
Financement extérieur		180.1	215.3	249.8	231.6	214.7	247.4	255.7
Dons		134.1	878.4	175.5	164.3	148.9	166.0	172.0
Appuis budgétaires		38.7	18.6	65.6	54.4	45.5	47.8	44.9
Financement de projets		77.2	75.5	109.9	109.9	103.4	118.2	127.0
Assistance au titre de l'initiative PPTE		18.2
Assistance au titre de l'IADM ¹		0.0	784.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts		57.6	59.8	75.7	71.0	70.8	86.6	89.8
<i>dont</i> : financement budgétaire		14.8	19.8	27.4	22.7	24.4	23.0	21.5
Amortissement		-14.6	-726.0	-4.8	-7.1	-8.3	-8.6	-9.5
Allègement de la dette (y compris en négociation)		3.0	3.1	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Financement intérieur		1.5	-91.2	7.4	17.2	11.1	4.7	4.1
Secteur bancaire		-14.8	-82.8	7.4	17.2	11.1	4.7	4.1
<i>dont</i> : FMI		1.7	-61.4	5.8	5.7	0.7	0.0	0.0
Secteur non bancaire		16.3	-8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB)								
Recettes totales	I	10.8	13.1	11.5	12.6	12.5	12.8	13.1
<i>dont</i> : recettes fiscales		10.3	10.8	10.9	10.8	11.3	11.7	12.0
Total des dépenses et prêts nets	I	20.4	19.0	23.3	24.0	22.1	22.8	22.8
Total des dépenses courantes	I	9.4	9.3	10.9	11.0	11.2	11.3	11.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	I	11.0	9.7	12.0	13.0	10.8	11.5	11.5
Réserve budgétaire	I...	0.3	0.0
Solde de base	I	-2.8	0.3	-4.1	-3.6	-2.8	-2.3	-1.9
Solde global (base caisse)	:	-10.3	-6.6	-12.5	-12.1	-10.3	-10.7	-10.2
Financement extérieur		10.3	11.4	12.2	11.3	9.8	10.5	10.1
Financement intérieur		0.1	-4.8	0.4	0.8	0.5	0.2	0.2
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
Pour mémoire :		<i>Pour mémoire</i>						
PIBN	I	1,756	1,881	2,053	2,049	2,199	2,366	2,542
Flux d'allègement au titre de l'IADM	J...		5.4	8.9	8.9	11.9	14.3	14.3
Dépenses sociales et rurales (hors financement extérieur)	I	80.8	96.3	134.4	142.8
Financement intérieur, hors FMI	J	-0.2	-29.8	1.6	11.4	10.4	4.7	4.1

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des serv

Source: Nigerien authorities and IMF staff estimates.

¹ Opération sur le stock de la dette au titre de l'IADM, y compris l'annulation de la dette traitée dans le cadre de l'initiative PPTE, sur base caisse. Comprend l'allègement consenti par le FMI, la Banque mondiale et la BAD. L'allègement IADM fourni par le FMI est supérieur au chiffre de la balance des paiements en raison de l'ajustement de valeur effectué par la BCEAO.

Tableau 4. Niger — Opérations financières trimestrielles de l'État, 2007

	janv.-mars 07		janv.-juin 07		janv.-sept. 07		janv.-déc. 07	
	Progr.	Est.	Progr.	Est.	Progr.	Est. prov.	Progr.	Progr. rév.
	(Milliards de francs CFA)							
Recettes totales	56.2	59.8	112.7	128.3	170.2	190.7	236.2	258.7
Recettes fiscales	54.3	57.8	108.1	113.8	162.3	171.4	224.3	222.2
Commerce extérieur	25.1	24.1	50.1	49.8	73.3	75.0	102.1	98.8
Biens et services	13.2	15.8	29.2	34.6	45.5	52.6	60.7	64.0
Revenu	12.8	14.3	22.7	24.3	34.0	35.7	47.2	45.5
Autres	3.2	3.6	6.1	5.1	9.5	8.1	14.3	13.9
Recettes non fiscales	1.4	1.1	3.6	12.8	6.0	16.9	9.3	33.9
Revenu des comptes spéciaux	0.5	0.8	1.0	1.7	1.9	2.4	2.6	2.6
Dépenses totales et prêts nets	95.3	82.2	209.7	185.9	319.9	311.9	477.6	491.6
<i>dont : fin. sur ressources intérieures</i>	70.1	56.4	155.2	127.5	232.8	203.6	319.4	333.4
Total des dépenses courantes	57.2	42.5	112.0	94.8	166.7	137.0	223.8	224.5
Dépenses budgétaires	53.0	41.8	105.5	91.4	156.7	130.3	210.1	210.8
Salaires et traitements	18.3	18.1	36.6	36.5	54.9	52.4	73.3	73.3
Matériel et fournitures	15.7	9.9	31.8	20.1	47.6	39.2	63.0	63.0
Subventions et transferts	17.5	6.2	34.1	23.2	49.4	35.4	68.3	68.3
Intérêts, inscrits à l'échéancier	1.5	0.6	3.0	2.0	4.8	3.8	5.5	6.2
Dettes extérieures	0.9	0.6	1.8	1.8	2.8	2.8	3.8	3.3
Dettes intérieures	0.6	0.0	1.2	0.2	2.0	1.0	1.7	3.0
Ajustements	0.0	6.9	0.0	9.6	0.0	-0.5	0.0	0.0
Dépenses des comptes spéciaux	4.2	0.7	6.5	3.4	10.0	6.7	13.7	13.7
Dépenses d'équipement et prêts nets	38.1	39.7	96.0	91.1	149.8	174.9	247.1	267.1
Dépenses d'équipement	38.1	39.7	96.0	91.1	149.8	174.9	247.1	267.1
Financées sur ressources intérieures	9.7	10.9	32.0	24.6	47.0	56.1	70.2	90.2
Ressources PPTE	3.2	3.0	9.5	8.0	15.7	10.5	18.7	18.7
Dons extérieurs	15.4	19.6	31.2	42.1	48.2	76.0	109.9	109.9
Prêts extérieurs	9.8	6.1	23.3	16.3	38.9	32.3	48.3	48.3
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserve budgétaire	0.0	0.0	1.7	0.0	3.4	0.0	6.7	0.0
Solde global (base engagements)	-39.2	-22.4	-97.1	-57.6	-149.7	-121.2	-241.4	-233.0
Solde de base	-14.0	3.3	-42.6	0.8	-62.6	-12.9	-83.2	-74.8
Variation des paiements d'arriérés	-1.0	-6.6	-5.0	-6.0	-6.0	-7.8	-15.8	-15.8
Arriérés intérieurs	-1.0	-6.6	-5.0	-8.6	-6.0	-8.3	-15.8	-15.8
Restes à payer (moins de 120 jours)		0.0		2.6		0.5		
Arriérés intérieurs		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-40.2	-29.0	-102.1	-63.6	-155.7	-129.0	-257.2	-248.8
Financement	40.2	29.0	102.1	63.6	155.7	128.5	257.2	248.8
Financement extérieur	42.8	45.9	89.1	78.0	144.3	151.1	249.8	231.6
Dons	19.5	26.5	45.1	49.0	84.6	97.0	175.5	164.3
Appuis budgétaires	4.1	6.9	13.9	6.9	36.4	21.0	65.6	54.4
Financement de projets	15.4	19.6	31.2	42.1	48.2	76.0	109.9	109.9
Prêts	22.8	19.2	42.9	29.4	58.5	55.3	75.7	71.0
Financement budgétaire	13.0	13.1	19.6	13.1	19.6	23.1	27.4	22.7
Prêts-projets	9.8	6.1	23.3	16.3	38.9	32.3	48.3	48.3
Amortissement	-1.3	-1.1	-2.6	-2.2	-3.9	-3.9	-4.8	-7.1
Allègement de dette (y compris en négociation)	0.9	1.3	1.7	1.8	2.6	2.7	3.4	3.4
Financement intérieur	-2.6	-16.9	13.0	-14.3	11.5	-22.6	7.4	17.2
Secteur bancaire	-2.6	-13.4	13.0	-12.3	11.5	-10.8	7.4	17.2
<i>dont : FMI</i>	4.4	4.4	5.1	5.1	5.1	5.1	5.8	5.7
Secteur non bancaire	0.0	-3.5	0.0	-2.1	0.0	-11.8	0.0	0.0

Sources : données communiquées par les autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger — Situation monétaire, 2005-08

	2005	2006	2007		2008
		Est.	CR/07/261	Progr. rév.	Proj.
(Milliards de francs CFA, fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	79.1	162.5	164.1	166.9	171.1
BCEAO	67.1	168.4	185.0	187.8	206.0
Banques commerciales	11.9	-5.8	-20.8	-20.8	-34.8
Avoirs intérieurs nets	169.7	126.5	158.0	162.6	201.2
Crédit intérieur	191.9	151.7	189.1	203.8	242.4
Créances nettes sur l'Etat	70.7	-7.9	1.0	9.3	21.0
BCEAO	75.3	0.6	11.7	21.4	34.7
dont avances statutaires	32.1	35.2	26.5	26.5	23.3
Emprunts FMI	75.2	13.8	19.6	19.5	20.2
Banques commerciales	-7.1	-10.4	-14.2	-14.2	-16.1
Autres	2.5	1.8	2.0	2.1	2.3
Crédit à l'économie	121.2	159.6	188.1	194.5	221.4
Autres postes nets	-22.2	-25.2	-31.1	-41.2	-41.2
Masse monétaire	248.7	289.1	322.1	329.5	372.3
Monnaie en circulation	108.3	132.9	148.1	151.5	171.2
Dépôts privés aux CCP/CNE	2.5	1.8	2.0	2.1	2.3
Dépôts bancaires	137.9	154.4	172.0	175.9	198.8
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)					
Avoirs extérieurs nets	4.8	33.6	0.6	1.5	1.3
BCEAO	7.8	40.7	5.7	6.7	5.5
Banques commerciales	-3.0	-7.1	-5.2	-5.2	-4.2
Avoirs intérieurs nets	1.8	-17.3	10.9	12.5	11.7
Crédit intérieur	2.4	-16.1	12.9	18.0	11.7
Créances nettes sur l'Etat	-6.3	-31.6	3.1	5.9	3.6
BCEAO	-4.4	-30.0	3.8	7.2	4.0
dont avances statutaires	-0.4	1.3	-3.0	-3.0	-1.0
Banques commerciales	-1.5	-1.3	-1.3	-1.3	-0.6
Autres	-0.3	-0.3	0.1	0.1	0.1
Crédit à l'économie	8.6	15.4	9.9	12.1	8.2
Autres postes nets	-0.5	-1.2	-2.0	-5.5	0.0
Masse monétaire	6.6	16.2	11.5	14.0	13.0
Pour mémoire :					
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/masse monétaire large)	7.1	6.5	6.4	6.2	5.9
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	20.0	31.7	17.9	21.9	13.8

Sources : données communiquées par les autorités nigériennes; estimation et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger — Balance des paiements, 2005-10

	2005	2006	2007		2008	2009	2010
		Est.	CR/07/261	Rev. prog.	Projections		
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-165.4	-161.6	-209.9	-222.9	-236.5	-314.7	-376.5
Balance commerciale de biens et services	-261.2	-240.7	-321.4	-320.7	-325.2	-408.3	-468.7
Balance commerciale de biens	-155.0	-138.7	-200.9	-183.0	-173.6	-224.7	-269.2
Exportations, f. à b.	239.9	258.2	308.3	308.3	328.7	380.2	401.8
Uranium	78.5	79.6	97.2	120.0	130.2	167.1	174.8
Betail	31.8	48.6	48.5	42.9	43.7	46.6	47.4
Or	34.2	25.1	46.9	33.8	34.9	36.4	38.2
Autres exportations	95.3	104.8	115.7	111.6	119.9	130.2	141.4
Importations, f.o.b.	394.9	396.9	509.2	491.3	502.3	605.0	671.0
<i>dont</i> : produits alimentaires	98.5	98.3	105.0	120.1	125.3	127.4	130.0
produits pétroliers	55.7	56.7	73.0	84.7	73.3	74.2	75.9
Services et revenus (net)	-106.2	-102.0	-120.5	-137.7	-151.6	-183.6	-199.5
Services	-101.2	-100.1	-117.3	-119.4	-122.5	-148.7	-165.2
Revenus	-5.0	-1.8	-3.2	-18.3	-29.1	-34.9	-34.3
<i>dont</i> : intérêts sur la dette extérieure publique	-8.0	-3.7	-3.8	-3.3	-3.9	-5.3	-6.3
Transferts courants sans contrepartie (net)	95.8	79.2	111.5	97.8	88.8	93.6	92.2
Privés	43.5	34.1	30.1	30.1	27.1	28.4	30.5
Publics	52.4	45.1	81.4	67.7	61.7	65.2	61.6
<i>dont</i> : dons budgétaires	38.7	18.6	65.6	54.4	45.5	47.8	44.9
Compte de capital et d'opérations financières	170.6	261.0	220.9	238.9	254.7	330.0	399.9
Capital	81.0	887.7	111.9	121.9	115.4	120.4	129.4
Capital privé	3.9	3.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.3
Dons projets	77.1	75.5	109.9	109.9	103.4	118.2	127.0
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits	0.0	30.4	0.0	10.0	10.0	0.0	0.0
Annulation de la dette ¹	0.0	778.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	89.6	-626.7	109.9	117.0	139.3	209.6	270.5
Investissements directs	18.3	14.5	25.0	36.0	69.7	124.5	182.9
Investissements de portefeuille	22.0	-2.8	1.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Autres investissements	49.3	-638.4	82.5	75.5	64.0	79.6	82.1
<i>dont</i> : secteur public (net)	46.0	-659.7	70.9	63.9	62.5	78.0	80.3
décaissements	60.6	65.4	75.7	71.0	70.8	86.6	89.8
prêts budgétaires	17.8	22.6	27.4	22.7	24.4	23.0	21.5
prêts projets	42.8	42.8	48.3	48.3	46.4	63.6	68.3
amortissement	14.6	725.1	4.8	7.1	8.3	8.6	9.5
Autres	3.3	21.3	11.6	11.6	1.6	1.7	1.8
Erreurs et omissions	9.9	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	15.2	98.5	11.0	16.0	18.2	15.3	23.4
Financement	-15.2	-98.4	-13.2	-16.0	-18.2	-18.7	-26.8
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-18.2	-101.2	-16.6	-19.4	-18.2	-18.7	-26.8
<i>dont</i> : Recours aux crédits du FMI	1.5	-56.4	5.8	5.8	0.7	0.0	-0.1
Rééchelonnements obtenus	3.0	2.8	3.4	3.4	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Pour mémoire:							
Compte courant							
dons pour appui budgétaire inclus (en % du PIB)	-9.4	-8.6	-10.2	-10.9	-10.8	-13.3	-14.8
dons pour appui budgétaire exclus (en % du PIB)	-12.4	-11.0	-14.2	-14.2	-13.6	-16.1	-17.2
PIB	1756.5	1880.8	2053.0	2048.6	2199.3	2365.7	2542.4
Prix de pétrole (dollar EU par baril)	53.4	64.3	63.8	68.5	75.0	72.3	70.5
Solde extérieur courant							
Pourcentage du PIB (transferts officiels inclus)	-9.4	-8.6	-10.2	-10.9	-10.8	-13.3	-14.8
Pourcentage du PIB (transferts officiels exclus)	-12.4	-11.0	-14.2	-14.2	-13.6	-16.1	-17.2
VAN de la dette extérieure (pourcentage des exportations)	132.2	62.6	46.7	60.4	64.7	64.9	69.9
Taux de change (francs CFA pour 1 dollar EU)	526.6	522.4	489.5	486.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Opération sur le stock de la dette au titre de l'ADM, y compris

Tableau 7. Niger — Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2006-14
(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Décaissements effectifs et inscrits à l'échéancier	5.9	7.8	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette au titre de l'encours des décaissements ¹	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	3.4	4.6	5.2	5.2
Remboursements au titre du principal ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.9	4.1	4.7	4.7
Remboursements des intérêts et commissions ³	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
En pourcentage de la quote-part	0.5	0.7	0.7	0.8	0.9	5.2	7.0	7.9	7.8
Service de la dette projeté sur les décaissements prévus ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.6
Remboursements au titre du principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.6
Remboursements des intérêts et commissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.7	0.9
Total du service de la dette (décaissements effectués et prévus)	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	3.5	4.7	5.7	5.7
Remboursements au titre du principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.9	4.2	5.2	5.3
Remboursements des intérêts et commissions	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
En pourcentage de la quote-part	0.5	0.8	0.7	0.8	0.9	5.3	7.1	8.6	8.7
Encours des crédits du FMI	17.6	25.4	26.3	26.3	26.2	23.3	19.1	13.9	8.7
En pourcentage :									
des exportations de biens et de services	4.4	5.3	5.1	4.5	4.2	3.6	2.5	1.6	0.8
des réserves officielles brutes	7.4	9.0	8.5	7.8	7.0	5.7	4.3	4.8	2.9
du PIB	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.6	0.5	0.3	0.2
de la quote-part	26.8	38.6	40.0	40.0	39.9	35.4	29.0	21.2	13.2
<i>Pour mémoire :</i>									
Assistance PPTE ⁵	17.7								
Allègement de la dette au titre de l'IADM ^{5, 6}	59.8								

Sources : données communiquées par les autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des décaissements effectués après le 1er janvier 2005.

² Après application des dispositifs IADM et PPTE.

³ Projections basées sur le taux d'intérêt en vigueur applicable aux ressources FRPC et sur le taux d'intérêt du DTS. Cela comprend les commissions et les prélèvements de DTS.

⁴ En supposant que le solde à verser au titre de l'accord FRPC en vigueur (2,8 millions de DTS) est décaissé.

⁵ Octroyée sur la base de l'encours le 6 janvier 2006.

⁶ L'allègement au titre de l'IADM couvre la totalité de l'encours des créances du FMI à fin 2004 non réglées au moment où le Niger a été admis à bénéficier du dispositif. Les chiffres correspondent à la part qui s'ajoute à l'allègement PPTE.

Tableau 8. Niger — Dépenses publiques affectées aux secteur social et au secteur rural, 2004-07
(Millions de francs CFA)

	2004		2005		2006		2007
	Dépenses effectives	Pourcentage des crédits	Dépenses effectives	des crédits des crédits	Estimation dep. effec.	Pourcentage des crédits	Budget
ÉDUCATION							
Total	53,590	81	62,950	79	62,119	78	93,662
Pourcentage du PIB	3.5		3.6		3.3		4.6
Dépenses de fonctionnement	37,640	84	48,910	96	50,859	91	61,985
Salaires	23,440	97	23,790	98	25,904	93	28,133
Autres	14,200	69	25,120	93	24,955	89	33,852
Dépenses d'investissement	15,950	76	14,040	49	11,260	48	31,677
Financement intérieur	290		2,100	46	2,016	60	7,093
Financement extérieur	13,430	77	9,330	45	7,092	40	24,584
Ressources PPTE	2,230	59	2,610	83	2,152	90	...
SANTÉ							
Total	27,870	78	31,740	84	25,095	72	49,081
Pourcentage du PIB	1.8		1.8		1.3		2.4
Dépenses de fonctionnement	13,500	81	18,510	100	16,708	87	23,822
Salaires	4,900	100	5,220	102	6,733	120	6,797
Autres	8,600	73	13,290	99	9,975	74	17,025
Dépenses d'investissement	14,370	76	13,230	69	8,387	53	25,259
Financement intérieur	870	82	1,370	54	1,635	83	6,472
Financement extérieur	10,540	80	7,340	61	3,047	30	18,787
Ressources PPTE	2,960	65	4,520	98	3,706	99	...
ÉDUCATION ET SANTÉ							
Total	81,460	81	94,690	83	87,215	76	142,743
Pourcentage du PIB	5.3		5.4		4.6		7.0
Dépenses de fonctionnement	51,140	83	67,420	110	67,567	90	85,807
Salaires	28,340	98	29,010	99	32,637	97	34,930
Autres	22,800	70	38,410	121	34,930	84	50,877
Dépenses d'investissement	30,320	77	27,270	52	19,648	50	56,936
Financement intérieur	1,160	73	3,470	50	3,651	68	13,565
Financement extérieur	23,970	81	16,670	44	10,139	36	43,371
Ressources PPTE	5,190	62	7,130	92	5,858	95	...
SECTEUR RURAL							
Total	66,586	70	57,819	66	40,260	34	99,166
Pourcentage du PIB	4.4		3.3		2.1		4.8
Dépenses de fonctionnement	7,200	80	9,340	94	8,563	62	11,739
Salaires	3,240	97	3,250	89	3,823	93	4,247
Autres	3,960	69	6,090	97	4,740	48	7,492
Dépenses d'investissement	59,386	69	48,479	62	31,697	30	87,427
Financement intérieur	1,270	69	1,150	80	1,854	10	23,269
Financement extérieur	52,776	73	42,479	63	21,017	29	64,158
Ressources PPTE	5,340	47	4,850	53	8,826	62	...

Sources : données communiquées par les autorités nigériennes et estimations des services du FMI.

Tableau 9. Niger — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1997-2005

	1997	2000	2003	2004	2005
1 Éradiquer la pauvreté extrême et la faim					
Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des moins de 5 ans)	...	40
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	42	...	32	32	...
2 Assurer l'éducation primaire pour tous					
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	37	...
Pourcentage de la cohorte ayant atteint la 5e année d'études primaires	...	74	74	74	...
Taux d'achèvement des études primaires, total (% du groupe d'âge)	16.6	16.8	19	25	28.1
Taux net de scolarisation primaire (% du groupe d'âge pertinent)	...	25	36	39	39.9
3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	...	1	1	1	12.4
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	...	68.7	70.8	71.1	72.2
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	44.2	...
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole
4 Réduire la mortalité infantile					
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12-23 mois)	35	34	64	74	83
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	...	159	81
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	...	270	198
5 Améliorer la santé maternelle					
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé	...	15.7	17.2
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	648
6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Nombre d'orphelins du VIH/SIDA	24,000	24,000	...
Taux d'incidence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	...	14
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	157.4	163.6
Prévalence du VIH (% de la population de 15-49 ans)	1	1	1.1
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	19	34.3	49.8	45.5	49.6
7 Assurer un environnement durable					
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population)	12
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	46	...	68.7
Zones protégées (% de la superficie totale du territoire)	7.7	7.7	...
8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Montant d'aide par habitant (dollars EU courants)	31.3	17.9	35	39.7	36.9
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des exp. de biens et services, envois de fonds exclus)	14	8	6	5	3.9
Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile (pour 1 000 habitants)	1.6	1.9	7.6	12.8	23.2
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1 000 habitants)	0	0.3	1.5	1.8	2.1
Ordinateurs personnels (pour 1 000 habitants)	0.2	0.4	0.6	0.7	0.7
Total du service de la dette (% des exp. de biens et services et des revenus)	20	8	8	8	...
Autres					
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	8.2	8	7.8	7.7	7.7
PNB par habitant, méthode Atlas (en dollars EU courants)	180	160	180	210	240
PNB, méthode Atlas (en milliards de dollars EU courants)	1.9	1.9	2.4	2.8	3.3
Formation brute de capital (% du PIB)	10.9	11.4	14.2	15.9	18.5
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	42.7	43.6	44.5	44.7	44.9
Taux d'alphabétisation des adultes, total (% des pers. âgées de 15 ans ou plus)	28.7	...
Population, total (en millions)	10.6	11.8	13.1	13.5	14
Commerce (en pourcentage du PIB)	40.4	43.5	41.2	41.7	39.3

Source : base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006, et données fournies par les autorités nigériennes.

Tableau 10. Niger — Taxation des produits pétroliers, janvier à novembre 2007
(francs CFA par litre)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Essence											
Taxes brutes	183.44	181.80	180.10	186.14	196.15	206.26	209.75	207.17	202.21	199.66	200.44
Montant différé	0.00	0.00	0.00	34.00	30.00	69.09	43.50	43.84	23.38	12.88	0.00
Taxes nettes	183.44	181.80	180.10	152.14	166.15	137.17	166.25	163.33	178.83	186.78	200.44
<i>Écart par rapport à mars</i>				-27.96	-13.95	-42.93	-13.85	-16.77	-1.27	6.68	20.34
Diesel											
Taxes brutes	137.59	132.01	132.25	134.17	139.19	143.08	144.49	147.94	149.30	151.96	154.75
Montant différé	0.00	0.00	0.00	17.00	0.00	15.02	0.00	13.08	18.68	29.60	0.00
Taxes nettes	137.59	132.01	132.25	117.17	139.19	128.06	144.49	134.86	130.62	122.36	154.75
<i>Écart par rapport à mars</i>				-15.08	6.94	-4.19	12.24	2.61	-1.63	-9.89	22.50

Source : données communiquées par les autorités nigériennes.

1/ Droits de douane *ad valorem*, TVA *ad valorem* et droits d'accise spécifiques (75 francs/litre pour l'essence et 29 francs/litre pour le diesel).

APPENDICE I

LETTRE D' INTENTION

Niamey, le 8 novembre 2007

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur Général,

1. Le gouvernement continue de mettre en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le programme appuyé par la FRPC. Jusqu' à fin septembre 2007 tous les critères de réalisation ont été observés, à l'exception de celui sur le mécanisme automatique d'ajustement des produits pétroliers, puisque le différé d'impôts n'a pas été éliminé en juillet 2007 comme prévu dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières du 16 mai 2007. Le différé a été éliminé le 1^{er} novembre 2007.
2. En plus, toutes les mesures structurelles représentant des repères jusqu'à fin septembre 2007 ont été respectées, à l'exception d'un repère structurel.
3. L'activité économique en 2007 a été favorable, et la croissance du PIB devrait bénéficier d'une bonne année agricole, grâce à une pluviométrie favorable ; la croissance est aussi soutenue par l'activité dans les secteurs miniers, des télécommunications et du bâtiment. L'évolution des prix est à la baisse en moyenne pour l'année.
4. Au cours du premier semestre de l'année, les dépenses budgétaires de base, excluant les investissements financés par l'extérieur, sont restées au dessous des estimations du programme, tandis que les recettes ont dépassé les prévisions. Ainsi, le déficit budgétaire et le financement intérieur ont été plus faibles que prévu au programme. Ces tendances se sont poursuivies au troisième trimestre.
5. La Loi de Finances pour 2008 est cohérente avec notre stratégie de réduction de la pauvreté, avec des allocations budgétaires plus importantes pour la santé, l'éducation et le développement rural. Le gouvernement poursuit des réformes pour renforcer la mobilisation des recettes et la rigueur dans la gestion des dépenses, ainsi que pour promouvoir un meilleur fonctionnement du système bancaire et financier, comme indiqué dans le nouveau Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci joint. Le nouveau Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour 2008-12 a été finalisé, et une réunion avec les bailleurs pour mobiliser les ressources nécessaires pour le DSRP s'est tenue fin octobre à Bruxelles.

6. Le gouvernement du Niger sollicite l'achèvement de la cinquième revue du programme appuyé par la FRPC et la dérogation pour le critère de réalisation structurel indiqué plus haut. Il sollicite aussi la modification du critère de réalisation pour fin 2007 sur le financement intérieur à l'État (MPEF, paragraphe 17), la modification du critère structurel sur les prix des produits pétroliers (MPEF, paragraphe 32), ainsi que l'élimination du critère structurel pour fin 2007 concernant les dépôts gelés de l'ex Caisse Nationale d'Épargne. Comme par le passé, le gouvernement consent à la publication par le FMI de la présente lettre d'intention, du MPEF, du protocole d'accord technique et du rapport des services du FMI. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs de son programme et prendra toute autre mesure nécessaire à cette fin. Le Niger consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et avant toute modification des politiques indiquées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI au sujet de ces consultations.

7. Pour permettre l'achèvement de la sixième revue, le gouvernement du Niger sollicite la prorogation jusqu'au 31 mai 2008, de l'accord au titre de la FRPC, qui vient à expiration le 30 janvier 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Ali Mahaman Lamine Zeine

Ministre de l'Économie et des Finances

Pièces jointes :

Mémoire de politiques économiques et financières

Protocole d'accord technique

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE I

**MÉMORANDUM DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
DU GOUVERNEMENT DU NIGER POUR 2007-08****I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME****Contexte et cadre macroéconomique**

1. La situation économique et financière a évolué d'une manière favorable dans la première partie de 2007 et la récolte agricole devrait être bonne grâce à une pluviométrie favorable. Selon les dernières estimations on prévoit que la croissance du PIB pourrait atteindre 5,6 pourcent en 2007, après une croissance de 5,2 pourcent en 2006. La croissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture pourrait atteindre 9 pourcent. Une croissance élevée devrait avoir lieu dans les secteurs de l'électricité, les bâtiments et travaux publics et les transports et télécom, soutenue par l'investissement public et privé. Dans le secteur minier, la production d'or a repris, avec la réouverture de la principale mine. Quant à l'uranium, un programme important d'investissement est en cours, pour développer des gisements nouveaux et renouveler l'équipement. Sur la base des données des 7 premiers mois de l'année, on s'attend à ce que l'inflation en 2007 (moyenne annuelle) soit proche de zéro.
2. L'évolution de la balance des paiements en 2007 est marquée par la forte progression de la valeur des exportations d'uranium, du fait de la revalorisation du prix à l'exportation de 58 pourcent, qui s'accompagne, du côté des importations, par un fort accroissement des importations de biens d'équipement, tant pour le secteur minier que pour les projets d'infrastructures, et la reconstitution du stock des produits pétroliers et céréaliers. Ainsi, le déficit de la balance des paiements courants pourrait s'accroître de 8,6 pourcent du PIB en 2006 à 11 pourcent en 2007. Les financements extérieurs aux projets devraient augmenter sensiblement, surtout dans leur composante de dons. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale attribués au Niger pourraient s'accroître d'environ 19 milliards de FCFA.
3. La croissance du crédit bancaire dans les six premiers mois de l'année a été élevée (10,5 pourcent) reflétant le soutien aux investissements et faisant suite à un taux de croissance de 32 pourcent en 2006. Ces taux soutenus reflètent aussi l'entrée en activité récente de nouvelles banques. La masse monétaire a augmenté dans les 6 premiers mois de 3,8 pourcent. Au cours du deuxième semestre on s'attend à une continuation de l'expansion du crédit à l'économie, qui sur l'année pourrait atteindre 22 pourcent, avec une croissance de la masse monétaire de 14 pourcent. Les créances en souffrances au net des provisions, ont augmenté à 11 pourcent du total des crédits à

la clientèle à fin juin 2007, mais la constitution des provisions additionnelles est attendue.

Politique budgétaire

4. Au cours du premier semestre 2007, le gouvernement a poursuivi des politiques macroéconomiques prudentes et la mise en œuvre des réformes essentielles pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté. Durant cette période, le déficit budgétaire de base, qui exclut les dépenses d'investissement sur financement extérieur, a été limité à 11,7 milliards de FCFA (0,5 pourcent du PIB prévu pour 2007), nettement plus faible que les 42,6 milliards programmés, du fait de recettes plus élevées que prévu, et d'une plus faible exécution des dépenses. Du côté des recettes, le recouvrement au niveau du BIC et de la TVA a dépassé les prévisions, tandis que les recettes douanières ont été en ligne avec les prévisions. Les recettes non fiscales ont été plus élevées que prévu, du fait de l'encaissement d'un montant important lié à l'octroi d'une nouvelle concession minière (9,8 milliards de FCFA). S'agissant des dépenses, les ordonnancements pour les biens et services et les transferts et subventions sont restés nettement en deçà des prévisions.

5. Tous les critères de réalisation quantitatifs du programme et les repères pour fin juin 2007 au titre de la FRPC ont été observés (Tableau 1). Le déficit de base plus faible que programmé (un indicateur quantitatif du programme) a conduit à un financement intérieur (critère de réalisation) largement en dessous du programme. L'indicateur sur les recettes budgétaire a largement dépassé l'objectif.

6. Tous les critères de réalisation et repères structurels jusqu'à fin septembre ont aussi été observés, sauf celui concernant le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers (Tableau 2). Le lancement de l'appel d'offres pour la privatisation du Crédit du Niger, prévu pour juin 2007, a eu lieu courant septembre. S'agissant du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, le différé d'impôt introduit en avril 2007 a été réduit en juillet et éliminé le 1^{er} novembre 2007. Le différé étant compensé par l'augmentation de la composante ad valorem des taxes sur les produits pétroliers, le gouvernement sollicite une dérogation pour le non respect de cet engagement.

7. Les efforts de l'État appuyés par les donateurs ont permis de renforcer le stock national de sécurité alimentaire, qui a atteint à fin août le niveau de 65,000 tonnes, et de continuer les interventions pour créer des banques céréalières. Avec les aides financières attendues pour septembre et octobre, le dispositif de sécurité prévoit d'effectuer des achats de céréales sur les marchés locaux, qui sont bien approvisionnés, pour porter le stock national de sécurité à son niveau programmé de 80,000 tonnes. Une réflexion est en cours pour augmenter le niveau du stock de sécurité physique à 110,000 tonnes.

Les réformes dans la gestion des dépenses publiques et les autres secteurs

8. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du programme PEMFAR (gestion des dépenses publiques), qui bénéficie de l'assistance d'un certain nombre de partenaires techniques et financiers. En particulier, s'agissant de la gestion des dépenses, le gouvernement a: (i) réorganisé les structures du Trésor public, avec séparation des fonctions normatives et comptables ; (ii) renforcé le système de contrôle, avec l'adoption de textes réorganisant le contrôle financier et redéfinissant ses missions ; préparé un manuel de procédures pour le contrôle financier; (iii) transformé la chambre des comptes de la Cour Suprême en une Cour des Comptes indépendante qui est en train de recevoir de l'assistance technique pour définir ses procédures et former ses agents ; (iv) rendu opérationnelle la nouvelle Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics avec le but de renforcer les structures de contrôle et d'audit interne des dépenses publiques. Toutefois, comme indiqué plus bas, des actions importantes restent à être menées dans tous ces domaines pour rendre les structures de contrôle pleinement efficaces.

9. Concernant la régularisation des comptes du trésor, les balances d'entrée des gestions 1997-2005 ont été intégrées dans les comptes de la balance générale du Trésor. Les balances pour 2006 sont en train d'être établies. Pour les gestions antérieures à 1996, un projet de pour l'apurement des opérateurs s'y rattachant est en cours de préparation. La loi de règlement pour 2006 avec les comptes de gestion sera présentée à la Cour des Comptes et à l'Assemblée Nationale avant fin 2007.

10. Le renforcement de l'administration fiscale et douanière est en cours, selon les lignes prévues au programme. Au niveau de la Douane, la direction de la lutte contre la fraude a intensifié ses contrôles sur les produits exonérés et les entrepôts de stockage; les unités de vérification ex-post de la valeur des importations et des exonération dans les principaux bureaux douaniers ont été renforcées ; l'interconnexion entre les bureaux frontaliers de Torodi et de Gaya et les bureaux de Niamey permet un suivi beaucoup plus rigoureux des opérations de pleine exercice de dédouanement ; l'étape suivante est d'interconnecter les principaux bureaux frontaliers avec ceux de plein exercice de l'intérieur ; pour ce faire une assistance de l'Union Européenne a été sollicitée. Le flux d'information avec les ports a été amélioré. Au niveau de la Direction Générale des Impôts la priorité est mise sur la réduction du nombre des défallants, la simplification du circuit du contentieux, l'amélioration du contrôle fiscal par le renforcement des effectifs et de leur formation, l'amélioration du recouvrement, et la rédaction de manuels de procédures.

11. Dans le domaine minier, depuis l'adoption du nouveau code minier en août 2006, plus de cent nouveaux permis de recherche ont été octroyés. Les conventions suivent la convention type, qui est annexée à la loi. Les décrets qui adoptent les conventions sont tous publiés au Journal Officiel. L'Office National de Recherches

Minières (ONAREM) qui dans ses fonctions avait aussi celle d'effectuer de programmes de recherche, a été remplacé par deux nouveaux organismes récemment créés, le Centre de Recherche Géologique et Minière, et la SOPAMIN, à la quelle ont été transférés les parts de l'État dans les sociétés d'uranium en opération précédemment détenues par l'ex-ONAREM, et qui a vocation à exercer des opérations commerciales telles que la vente d'uranium.

12. Le nouveau Code Pétrolier a été adopté en mars 2007 et le décret d'application ainsi que les contrats-type en mai 2007; le code envisage deux types de régimes, de concession et de partage de production. Aucun nouveau permis n'a été octroyé jusqu'à présent sous le nouveau code.

13. Concernant l'amélioration du climat des affaires, des progrès ont été accomplis pour simplifier les procédures et réduire les couts relatifs à la création de nouvelles entreprises. Ainsi, depuis fin 2006, les procédures d'inscription à la CNSS et à l'agence de promotion de l'emploi ont été unifiées, le paiement de la patente synthétique lors du démarrage des activités est désormais différé, le taux d'enregistrement a été réduit de 5 points pour certains actes de cession, et le paiement obligatoire de l'inscription à la Chambre de Commerce a été supprimé.

II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DE 2007

Politique budgétaire

14. Le programme budgétaire pour l'année 2007 a été révisé pour tenir compte (i) de la prévision actualisée de l'assistance budgétaire extérieure ; et (ii) de l'utilisation des ressources Fonds d'investissements prioritaires (FIP) provenant de nouveaux permis miniers. Celui-ci a été créé en mai 2007 et a vocation d'effectuer des investissements prioritaires dans les domaines de la sécurité, du développement rural, des infrastructures et du soutien au développement. Les prévisions de l'assistance budgétaire extérieure ont été révisées à la baisse, parce que les décaissements relatifs à l'assistance au Programme Décennal de Développement de l'Éducation ont pris du retard, du fait du besoin de définir de nouvelles procédures pour le suivi de l'affectation de ces ressources; de plus, le soutien de la BAD au titre d'un nouveau prêt d'ajustement structurel est désormais attendu pour 2008. Ainsi, le total de l'assistance budgétaire extérieure devrait atteindre 77,1 milliards de FCFA en 2007, contre 93 milliards initialement prévus.

15. Les recettes fiscales devraient rester légèrement en dessous des prévisions du programme ; elles atteindraient dans l'année 222 milliards de FCFA (10,8 pourcent du PIB) contre un objectif initial de 224,3 milliards de FCFA (10,9 pourcent du PIB). Cette moins value reflète une baisse des importations taxées, du fait de l'accroissement des flux commerciaux avec les pays de la CEDEAO qui bénéficient de la franchise des droits. Par contre, les recettes de la fiscalité intérieure pourraient dépasser les prévisions

initiales, malgré des moins values au niveau des accises, du fait du bon comportement de la TVA et de l'accroissement des redevances minières. Les recettes non fiscales (33,9 milliards de FCFA, équivalent à 1,7 pourcent du PIB) dépasseraient nettement les prévisions initiales, du fait de nouvelles recettes liées aux permis miniers et des dividendes exceptionnels attendus des sociétés minières (15 milliards de FCFA).

16. Du côté des dépenses, on s'attend à ce que les dépenses courantes soient en ligne avec les prévisions, tandis que celles d'investissements à financement intérieur, hors FIP, restent légèrement en deçà des prévisions. Par ailleurs, les dépenses du FIP pourraient atteindre sur base décaissement 25 milliards de FCFA, en grande partie pour la sécurité. Au total, les dépenses hors investissements sur financements extérieurs devraient atteindre 333,4 milliards de FCFA (16,3 pourcent du PIB), contre 319,4 milliards initialement prévus.

17. Le déficit budgétaire de base pour 2007 est projeté à 74,8 milliards de FCFA (3,6 pourcent du PIB), contre 83,2 milliards initialement programmés (4,1 pourcent du PIB). Compte tenu de la réduction des arriérés intérieurs prévu de 15,1 milliards, le déficit budgétaire de base sur base caisse devrait atteindre 89,9 milliards de FCFA. Le financement bancaire serait légèrement plus élevé que prévu au programme (17,2 milliards de FCFA contre 7,4 milliards au programme), du fait surtout de la moins value dans l'aide budgétaire extérieure.

18. Des progrès importants sont en train d'être accomplis dans la planification de la réduction des arriérés intérieurs de l'État, qui ont été recensés par le groupe de travail chargé de l'évaluation de la dette et des arriérés intérieurs. Celui ci avait établi un rapport préliminaire en août 2005 sur l'évolution dans la période 1999- 2004 des arriérés recensés à fin 1999, qui ont été actualisé à fin décembre 2006. Le plan d'action pour la réduction des arriérés a été actualisé. Ainsi, (i) les compensations avec les sociétés d'utilité publique (NIGELEC et SONITEL) entre dettes et créances de l'État est en cours; (ii) le règlement des arriérés envers les fournisseurs privés a débuté; et (iii) les dépôts gelés de l'ex Caisse Nationale d'Épargne seront remboursés progressivement dans le cadre de l'entrée en fonction de la nouvelle banque postale, Finaposte, prévue a mi-2008.

Réformes structurelles et du secteur financier

19. Les régies financières continueront leurs efforts pour maîtriser les exonérations et combattre la fraude. Des recrutements importants sont en cours pour les deux directions des Impôts et de la Douane. Le régime simplifié d'imposition pour les contribuables avec un chiffre d'affaires entre 30 et 100 millions de FCFA, qui prévoit une déclaration trimestrielle au lieu de mensuelle, sera établi dans la Loi de Finances pour 2008 (critère de réalisation). Un Code General des Impôts est en préparation, et bénéficiera de l'avis du FMI.

20. S'agissant de la fiscalité minière, les procédures de liquidation de la redevance minière seront renforcées, avec un rôle plus important attribué à la Douane. Pour permettre une évaluation précise des bénéfices imposables des sociétés minières, les services de la DGI seront renforcés.

21. L'action en cours pour renforcer les structures du contrôle financier sera poursuivie avec détermination. Ainsi (i) le rôle de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics sera élargi, en abaissant à 100 millions de FCFA le seuil au dessus duquel son approbation pour les marchés publics est requise, qui est actuellement de 300 millions de FCFA ; ses effectifs en personnel seront accrus pour lui permettre de mener efficacement sa mission ; (ii) avec la finalisation du manuel de procédures, la formation des contrôleurs financiers sera intensifiée ; (iii) les divisions des marchés publics instituées dans chaque ministères seront renforcées en effectifs et en qualité ; (iv) le code des marchés publics fera objet de refonte pour s'aligner pleinement aux directives de l'UEMOA ; (v) la gestion des crédits délégués sera renforcée, avec la refonte du système informatique qui facilitera leur suivi et le contrôle sur la régularité des opérations.

22. Les réformes dans le domaine de la restructuration du système financier progresseront rapidement. Ainsi, s'agissant de Finaposte, le dossier de demande d'agrément est au stade de finalisation ; il sera soumis à la BCEAO dans les prochains mois. Pour permettre le dégel des dépôts de l'ex- Caisse Nationale d'Épargne (4,9 milliards FCFA), l'État a réglé 1,0 milliard FCFA en février 2007 ; 1,4 milliard FCFA sera décaissé avant fin 2007. Le reliquat, soit 2,5 milliards sera réglé en raison de 1,2 milliard FCFA en 2008 et 1,3 milliard FCFA en 2009. Pour équilibrer le bilan d'ouverture de FINAPOSTE, l'État envisage d'émettre des titres non négociables à hauteur de l'écart entre l'actif et le passif. Afin de permettre à FINAPOSTE de disposer de ressources stables et respecter certains ratios prudentiels, l'État envisage de constituer un dépôt en compte courant associé. Les modalités de règlement des avoirs des déposants de l'ex- CNE seront définis après l'obtention de l'agrément. ; aussi le gouvernement sollicite-t-il l'élimination du critère de réalisation pour fin décembre 2007 concernant l'adoption de modalités de remboursement de ces dépôts.

23. S'agissant du secteur de la micro-finance, qui souffre de nombreuses faiblesses, l'agence de régulation de la micro-finance entrera en fonction sous peu, et l'État a effectué les contributions prévues à deux structures (Taimako et MCPEC), et une autre (ADDACHE) a été mise en liquidation.

III. LE CADRE MACROECONOMIQUE POUR 2008 ET LE BUDGET 2008

Le cadre macroéconomique dans le contexte de la stratégie de développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté pour 2008-12

24. La nouvelle stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté pour la période 2008-12 envisage, selon le scénario intermédiaire, d'atteindre à partir de 2008 un taux de croissance en moyenne annuelle d'environ 5,7 pourcent. Une croissance plus élevée, de l'ordre de 7 pourcent par an en moyenne, est considérée nécessaire pour atteindre les objectifs du millénaire à horizon 2015, mais elle requiert une très forte augmentation de l'aide extérieure. La stratégie a comme axes principaux la recherche d'une croissance diversifiée et durable, l'accès équitable aux services sociaux, la maîtrise de la croissance démographique, le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables, le développement des infrastructures, et une gouvernance de qualité. Une conférence des partenaires techniques et financiers pour mobiliser les appuis à la nouvelle stratégie s'est tenue les 25 et 26 octobre 2007 à Bruxelles.

25. Pour 2008, une estimation prudente des tendances en cours indique que le taux de croissance du PIB en 2008 pourrait atteindre environ 5,4 pourcent, sous l'hypothèse d'une pluviométrie favorable. Cette croissance serait le résultat d'un accroissement important des investissements dans les secteurs miniers et des infrastructures. Dans le secteur minier, la production d'uranium pourrait s'accroître d'environ 3½ pourcent à la suite des investissements en cours. Le taux d'inflation projeté est de 2 pourcent. Le déficit de la balance des paiements courants devrait rester stable à 11 pourcent du PIB ; les exportations en valeur devraient augmenter de 5,7 pourcent et les importations devraient s'accroître d'environ 3 pourcent, avec une baisse des importations d'hydrocarbures après le restockage en 2007, tandis que les importations de biens d'équipement et biens intermédiaires pourraient s'accroître de 9 pourcent. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale devraient augmenter d'environ 18 milliards de FCFA, et la masse monétaire d'environ 13 pourcent.

La politique budgétaire et les réformes dans le domaine des finances publiques

26. La politique budgétaire aura comme objectif de mettre plus de ressources à la disposition des secteurs prioritaires, en cohérence avec les cadres de dépenses à moyen terme pour l'éducation, la santé et le développement rural, tout en préservant la soutenabilité de la dette. Ainsi le déficit budgétaire de base baisserait de 74,8 milliards de FCFA (3,6 pourcent du PIB) à 61 milliards de FCFA (2,8 pourcent du PIB). Les recettes budgétaires devraient atteindre 275 milliards de FCFA ou 12,5 pourcent du PIB, compte tenu d'un accroissement des impôts sur les bénéfices payés par les sociétés minières, et de plus importantes recettes non fiscales (surtout dividendes des sociétés minières).

27. Les dépenses totales hors projets sur financement extérieurs passeraient de 16,3 pourcent du PIB en 2007 à 15,3 pourcent en 2008, avec des allocations plus importantes pour les secteurs sociaux et le développement rural. Ce total inclut les dépenses dans la Loi des Finances pour 2008, récemment présentée à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'une prévision des dépenses supplémentaires qui pourraient être autorisées en 2008 à valoir sur les dividendes exceptionnels attendus avant fin 2007. Par ailleurs, les dépenses d'investissements sur financement extérieur, et surtout celles sur dons, continueront à se maintenir à augmenter, grâce aux efforts mis en œuvre pour accélérer l'exécution de ces projets et à améliorer le suivi.

28. Du côté des recettes, les efforts de maîtrise des exonérations et de lutte contre la fraude seront poursuivis. Au niveau des douanes, la priorité sera donnée à l'interconnexion informatique entre les principaux bureaux frontaliers et les bureaux régionaux de l'intérieur, pour permettre un suivi plus rigoureux des marchandises en voie de dédouanement. La sélectivité des contrôles sur place sera accrue. Le contrôle de l'utilisation sur les chantiers des produits exonérés continuera à être renforcé. Au niveau de la DGI les efforts se concentreront sur : (i) la simplification des formalités de paiement de la TVA pour les petites et moyennes entreprises ; (ii) le renforcement des enquêtes sur les contribuables et le contrôle fiscal ; (iii) l'intégration des fonctions d'assiette et de recouvrement grâce entre autres à l'adoption d'un nouveau logiciel ; (iv) la mise en œuvre d'un système efficace de remboursement des crédits TVA, notamment pour les exportateurs ; (v) l'établissement d'une meilleure base d'information pour la fiscalité foncière, accompagné d'une baisse de la taxe immobilière qui pèse sur les opérateurs économique du secteur formel.

29. Le financement du programme budgétaire pour 2008 requiert des soutiens importants des bailleurs de fonds, qui ne sont pas encore entièrement confirmés. Avec une réduction programmée des arriérés intérieurs de 15,2 milliards de FCFA (0,8 pourcent du PIB), le déficit de base sur base caisse, qui exclut les projets sur financement extérieur, atteindrait 51,9 milliards de FCFA (2,4 pourcent du PIB). L'assistance budgétaire extérieure pourrait atteindre 70 milliards de FCFA sur la base des estimations actuelles (notamment de la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne, la France et autres partenaires bilatéraux). Le financement intérieur y compris les tirages sur le FMI pourrait atteindre 11, 1 milliards de FCFA.

Gestion de la Dette Extérieure

30. Le gouvernement poursuivra sa politique prudente de gestion de la dette extérieure, suite à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Pour assurer la mise en œuvre de cette politique, la Direction de la Dette Publique du Ministère de l'Économie et des Finances a été renforcée. Sa capacité d'effectuer des analyses de soutenabilité de la dette s'est améliorée, grâce à de l'assistance technique extérieure.

31. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour conclure les accords d'allègement de la dette avec les pays non membres du Club de Paris à des termes comparables.

Autres mesures structurelles.

32. S'agissant des prix au détail des produits pétroliers, le gouvernement continuera à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix selon les dispositions du décret d'août 2001. Le différé sur droits de douanes et taxes a été éliminé au début novembre. A l'avenir, le total des droits et taxes par litre et par produit ne sera pas réduit par rapport au montant de mars 2007. En cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement consultera le Fonds concernant l'adoption de mesures appropriées.

IV. SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

33. Le suivi du programme se basera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des critères de réalisations structurels, y compris certains continus, et des repères quantitatifs et structurels (Tableaux 1 et 2). La définition des critères de réalisation et des repères est présentée dans le Protocole d'Accord Technique. Les plafonds sur le financement intérieur, nets de la position envers le FMI, seront ajustés pour les écarts de l'aide budgétaire extérieure (net du service de la dette extérieure) par rapport aux prévisions du programme. Ceci devra permettre l'exécution du programme des dépenses prioritaires pour la lutte contre la pauvreté et, dans le cas d'une plus-value, une exécution plus rapide de ce programme (Table 1). Dans le cas d'une moins-value de l'aide budgétaire extérieure par rapport aux prévisions du programme, les plafonds trimestriels sur le financement intérieur seront ajustés à la hausse, jusqu'à un maximum de 20 milliards de FCFA. Dans le cas d'une plus-value, les plafonds sur le financement intérieur ne seront pas ajustés à la baisse pour les premiers 10 milliards de FCFA. La sixième revue au titre du programme sera achevée avant l'expiration de l'accord au titre de la FRPC.

Table 1. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et indicateurs, 1^{er} janvier - 31 décembre 2007
(milliards de FCFA)

	Fin mars			Fin juin			fin septembre			Fin décembre		
	Indicateurs			Critères			Indicateurs			Critères		
	Prog.	Prog. Aj.	Est.	Prog.	Prog. Aj.	Est.	Prog.	Prog. Aj.	Est.	Prog.	Prog. Aj.	Est.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2005)												
Financement intérieur net du gouvernement 1/2/	-7.0	-10.8	-21.2	7.9	20.9	20.9	6.4	27.2	-27.7	1.6	11.4	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement 3/	1.0	1.0	6.6	5.0	5.0	8.6	6.0	6.0	8.3	15.8	15.8	
Pour mémoire :												
Appui extérieur net du service de la dette 4/	15.8	...	19.6	30.8	...	17.8	51.9	...	31.1	87.8	70.1	
Soutien budgétaire extérieur	17.1	...	20.0	33.5	...	20.0	56.0	...	34.1	93.0	77.1	
Service de la dette	1.4	...	0.4	2.7	...	2.2	4.2	...	3.0	5.2	6.9	
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue												
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	
Nouvelle dette extérieure contractée	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an 5/	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an 6/	0.0	...	0.0	8.5	...	0.0	8.5	...	0.0	8.5	8.5	
C. Cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2005)												
Balance de base sur base engagement, dons exclus 7/	-14.0	...	3.3	-42.6	...	0.8	-62.6	...	-12.9	-83.2	-74.8	
Recettes budgétaires 8/	56.2	...	59.8	112.7	...	128.3	170.2	...	190.7	236.2	258.7	
Accumulation d'arriérés intérieurs	0.0	0.0	

N.B. Les termes utilisés sont définis dans le protocole d'accord technique.

1/ Critères de réalisations pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme.

Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 20 milliards de FCFA à fin de chaque trimestre 2007. Si les décaissements sont

supérieurs aux montants attendus de plus de 5 milliards de FCFA, le plafond ne sera pas ajusté à la baisse, pour les premiers 5 milliards de FCFA.

3/ Minimum.

4/ Aide budgétaire extérieure, incluant l'allègement traditionnel de la dette et l'assistance dans le cadre de l'initiative PPTe, mais excluant le financement du FMI, moins le service de la dette extérieure et le paiement des arriérés extérieurs.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement; élément dons des nouveaux prêts à partir de 2006; minimum de 50 %.

7/ Minimum, défini comme la différence entre les recettes totales, nettes des dons et des recettes de compensation de dettes entre l'Etat et les entreprises, et les dépenses totales, nettes des dépenses en capital financées par l'extérieur.

Si l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 4) dépasse les montants programmés, la balance de base sera réduite de ce montant, mais l'ajustement ne dépassera pas 5 milliards de FCFA.

8/ Minimum. Exceptées (i) les recettes de compensation entre l'Etat et les entreprises nigériennes, et (ii) les recettes de privatisation incluses en financement.

Tableau 2 . Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme janvier 2007-janvier 2008

Mesures	Date	État de mise en œuvre
Critères de réalisation structurels		
Application de la formule de fixation des prix des produits pétroliers adoptée le 1 ^{er} août 2001, sans différé d'impôts après le 1 juillet 2007 (formulation révisée est incluse dans le paragraphe 22 du Protocole d'Accord Technique).	continu	Non observé dans la période avril-octobre 2007.
Adopter des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes et assurer un suivi continu du respect de ces indicateurs, accompagné de l'élaboration des rapports mensuels de la mise en œuvre à l'intention du FMI	continu	Respecté
Établissement de la balance consolidée des comptes de l'État intégrant les balances d'entrées de 1997 au 31 décembre 2002.	Fin juin 2007	Respecté
Introduction du régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles	Loi de Finance 2008	
Repères structurels		
Adoption du décret sur l'établissement de l'agence de régulation du secteur de la micro finance.	Fin décembre 2006	Respecté en mars 2007
Établissement d'un plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs inventoriés à fin 1999	Fin décembre 2006	Respecté en avril 2007
Déboursement de la subvention annuelle de service universel de 380 millions de FCFA à Niger Poste pour les années 2006 et 2007	Fin décembre 2006 et fin décembre 2007	Respecté en mars 2007
Sollicitation des offres pour l'achat du Crédit du Niger aux investisseurs sélectionnés après l'appel d'offre pour la manifestation d'intérêts.	Fin février 2007	Observé en Septembre 2007
Actualisation du fichier des entreprises de la DGE conformément au seuil de 100 millions de chiffre d'affaire	Fin mars 2007	Respecté
Publication des données sur l'exécution du budget de l'État (base consommation des crédits budgétaires) pour 2006, et l'exécution des dépenses 2006 sur les lignes de la liste unifiée des dépenses prioritaires (base consommation des crédits).	Fin mars 2007	Respecté partiellement ; données disponibles mais non publiées.
Régularisation des comptes des déposants au Trésor, qui sont débiteurs, et fermeture des comptes de dépôts inactifs.	Fin décembre 2007	
Adoption par le Conseil des Ministre du décret portant l'organisation et attribution de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics	Fin décembre 2007	
Finalisation des compensations entre Trésor, NIGELEC et SONITEL	Fin décembre 2007	
Finalisation des accords pour le règlement des arriérés du Trésor avec les banques	Fin décembre 2007	
Reduction du seuil d'exécution des marchés publics devant être soumis à la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics de 300 à 100 millions de FCFA	Fin décembre 2007	

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE II
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
NIGER

Protocole d'accord technique

Niamey, le 8 novembre 2007

1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) approuvé par le Conseil d'Administration du FMI le 31 Janvier 2005 (CR/05/79). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2007 sont énoncés au Tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MPEF) en date du 8 novembre 2007 ci-joint. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximaux de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues par les besoins de ce protocole d'accord dans ce mémorandum sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est à dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et

iii) accords de crédit-bail, c'est à dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

b) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des obligations échues et non éteintes. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont des obligations échues et non éteintes, **y compris les restes à payer au niveau du Trésor d'ancienneté supérieure à 120 jours.**

d) Les **obligations** de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État**, défini ci-après, ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, y compris les titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales, le produit de la cession des actifs de l'État, et les recettes de privatisation net du coût des réformes structurelles auquel ce produit est affecté.

4. Le **crédit bancaire net à l'État** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales et les obligations cautionnées. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (excluant le financement net du FMI au

titre de la FRPC mais incluant les titres d'État), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

5. Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO et le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

6. Le **financement intérieur net non bancaire** inclus :(i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; (iii) la variation des comptes de diverses consignations au Trésor.

7. Les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajusteurs

8. Le **plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette et du paiement des arriérés, y compris les déboursements au titre de la FRPC, excèdent les prévisions du programme ou leur sont inférieurs. L' aide budgétaire incluse l'allègement de la dette par l' IADM. Le montant de l'aide budgétaire extérieure est calculé à partir de fin décembre 2006 pour les objectifs de 2007.

9. Si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure excèdent les prévisions jusqu'à un montant de 10 milliards de francs CFA, les plafonds trimestriels du financement intérieur net ne seront pas ajusté à la baisse. Pour tout excès de décaissement au dessus de 10 milliards de FCFA, les plafonds du financement intérieur net seront ajusté à la baisse du montant de l'excès.

10. À l'inverse, si, à la fin de chaque trimestre 2007, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus, les plafonds trimestriels correspondants seront ajusté à la hausse pro tanto dans la limite de 20 milliards de francs CFA.

Délais de transmission des données

11. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Réduction des arriérés de paiements intérieurs

Définition

12. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont constitués par (i) les arriérés identifiés à fin 1999 sur la base de l'audit effectué par le Ministère des Finances en 2005; (ii) les restes à payer au Trésor de plus de 120 jour à fin 2006. Le montant des arriérés sera réduit au minimum des montants indiqués dans le Tableau 1 annexé au MPEF. Les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la date retenue pour le critère de réalisation ou objectif indicatif.

13. Le Centre d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'État (CADDIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Délais de transmission

14. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Réduction des arriérés de paiements extérieurs

Définition

15. La **dette de l'État** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette (y compris les notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

D. Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État du Niger

Définition

17. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances de 15 ans ou plus est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) que le FMI obtient à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéances de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI, au rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts, ni aux notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Délais de transmission

19. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

E. Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition

20. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les aux notes à court terme émises en francs CFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

21. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

F. Prix des produits pétroliers

Définition du critère de réalisation

22. Les autorités continueront à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix au détail des produits pétroliers selon les dispositions du décret d'août 2001, avec la modification qu'aucun changement des prix interviendra dans le cas où la formule indique un ajustement d'un montant inférieur à 15 FCFA. Le total des droits et taxes par litre et par produit ne sera pas réduit par rapport au niveau de mars 2007. Dans le cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement se concertera avec le Fonds concernant l'adoption des mesures appropriées.

III. OBJECTIFS QUANTITATIFS

A. Définitions

23. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes des comptes spéciaux, mais ne comprend pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

24. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'État, comme défini au paragraphe 23 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées par les bailleurs de fonds, mais en incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

25. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler des arriérés intérieurs tel que définis dans le paragraphe 2 (c). Ainsi, le montant des restes à payer au Trésor de plus de 120 jours n'augmentera pas dans la période entre fin décembre 2006 et fin juin, fin septembre et fin décembre 2007.

B. Délais de transmission

26. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

27. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :

- des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, et les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor;
- le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et la variations des

- arriérés (arriérés existants à fin 1999) et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois;
- des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la liste unifiée (situation des crédits votés, libérés et consommés), et la situations des dépenses sur ressources PPTE et du Programme Spécial du Président (crédits votés, libérés et consommés);
 - des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'Investissement Public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre;
 - les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO ;
 - les données mensuelles des restes à payer du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 120 jours de durée.
 - des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et interets) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter e la fin du mois.

B. Secteur monétaire

28. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires et, en tant que de besoin, le bilan de banques individuelles
 - la situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
 - les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

29. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

30. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, mensuellement, dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

31. Les autorités communiqueront les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines à compter de la révision.
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement vers le système bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, DGD et Trésor) et dépenses, y compris le remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor .	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor , par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 120 jours)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor	Mensuel	Fin du mois plus 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO ;	Mensuel	Fin du mois plus 2 semaines
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

Données monétaires et financières	Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles;	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des Paiements	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

**Niger — Cinquième revue de l'accord triennal au titre
de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance,
demandes de dérogation à un critère de réalisation, de modification
de critères de réalisation et de prorogation de l'accord**

Annexe d'informations

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Jean A.P. Clément et Anthony Boote

Le 8 novembre 2007

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique apportée par le FMI et informations sur le régime de change. L'accord FRPC du Niger a été approuvé le 31 janvier 2005.
- **Relations avec la Banque mondiale.** Description de la stratégie et du portefeuille de prêts du Groupe de la Banque mondiale.

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Relations avec le groupe de la banque mondiale	8
A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger	8
B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file	9
C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI.....	12
D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file.....	15
E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale	15

I. NIGER — RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 septembre 2007)

I. Statut : date d'admission : 24 avril 1963; régime : Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	65,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Niger	57,19	86,92
Position de réserve du FMI	8,61	13,09

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,0
Avoirs	0,05	0,49

IV. Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords FRPC	24,44	37,14

V. Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	31/01/2005	30/01/2008	26,32	24,44
FRPC	22/12/2000	30/06/2004	59,20	59,20
FRPC	12/06/1996	27/08/1999	57,96	48,30

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (millions de DTS, sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal				0,09	2,94
Commissions/intérêts	<u>0,15</u>	<u>0,48</u>	<u>0,48</u>	<u>0,48</u>	<u>0,47</u>
Total	<u>0,15</u>	<u>0,48</u>	<u>0,48</u>	<u>0,57</u>	3,41

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Aide engagée au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	12/2/2000
Total de l'aide promise par les créanciers (millions de dollars) ^{1/}	663,10
dont : FMI (millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date du point d'achèvement	avril 2004
II. Décaissement du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	31,23
Aide intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement complémentaire au titre des intérêts perçus ^{2/}	2,74
Montant total décaissé	33,97

^{1/} L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement complémentaire a lieu au point d'achèvement et correspond aux intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé durant la période de transition.

VIII. Mise en œuvre de l'IADM :

Total de l'allègement de la dette (millions de DTS) ^{3/}	77,55
dont : IADM	59,82
PPTE	17,73

^{3/} L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier. Cet allègement couvre la totalité du stock de la dette envers le FMI à fin 2004, restant dû au moment où le pays membre est admis à en bénéficier. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et les ressources propres du FMI, ainsi que par les ressources déjà décaissées au pays membre au titre de l'initiative PPTE (voir section VII).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un institut d'émission commun aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (dont le Niger). D'après leur évaluation la plus récente, qui a été achevée le 4 novembre 2005, les

sauvegardes de la BCEAO ont été renforcées depuis l'évaluation précédente en 2002 et de mesures supplémentaires pourraient être prises dans certains domaines pour les consolider.

La BCEAO publie maintenant une série complète d'états financiers audités et des réformes ont permis de mieux aligner la communication de l'information financière sur les normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes visant à améliorer la gestion des risques ont été mis en place et le suivi des recommandations des audits internes et externes a été renforcé.

Les résultats du suivi du premier semestre 2007 font apparaître que certains facteurs de vulnérabilité demeurent dans les systèmes de contrôle interne, mais aussi que des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la procédure d'audit externe (avec, en particulier, l'adoption d'une programmation pluriannuelle), la création d'un comité d'audit, l'extension des informations diffusées, via les notes aux états financiers, sur la position financière des pays membres (dont le Niger) auprès du FMI, et le renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, était initialement rattachée au franc français. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % et sa valeur par rapport au franc français est passée de 50 à 100 FCFA. Le 31 décembre 1998, il a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro. Le 23 octobre 2007, le DTS valait 717,71 francs CFA. Le système de change des pays membres de l'UEMOA est classé «régime conventionnel de parité fixe».

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Niger se déroulent selon le cycle normal de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Niamey en septembre-octobre 2006 et ont fait l'objet d'une discussion au Conseil d'administration le 20 décembre 2006.

XII. Assistance technique:

Département	Prestataire	Période d'exécution	Objet
FAD	Expert résident	juin 2000– mai 2003	Assistance en matière d'administration fiscale
FAD	Services du FMI	mai 2002	Comptabilité publique et tableau des opérations financières de l'État (TOFE)
STA	Services du FMI	janvier 2003	Mission de statistiques multisectorielles
FAD	Services du FMI	octobre 2003	Politique fiscale et administration des régies financières
AFRITAC O.	Conseiller	Avril 2004	Administration fiscale
AFRITAC O.	Conseiller	Août 2004	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Octobre–novembre 2004	Administration fiscale
STA	Services du FMI	Mars 2005	RONC
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Mars 2005	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2005	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Mars–avril 2005	Microcrédit
AFRITAC O.	Conseiller	Mai–juin 2005	Statistiques macroéconomiques
FAD	Services du FMI	Septembre 2005	Politique fiscale & adminis. des régies financières
FAD	Expert	Septembre/octobre 2006 et janvier/février 2007	Politique fiscale & adminis. des régies financières
AFRITAC O.	Conseiller	Octobre 2005	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Mai 2006	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Novembre 2006	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Mai 2006	Statistiques macroéconomiques

AFRITAC O.	Conseiller	Décembre 2006	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Janvier 2007	Administration fiscale
AFRITAC O.	Conseiller	Février–mars 2007	Microcrédit
AFRITAC O.	Conseiller	Juin 2007	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Juin 2007	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Juillet 2007	Administration fiscale

XIII. Représentant résident :

M. Pierre Laporte est représentant résident au Niger depuis décembre 2005.

II. NIGER — RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(au 31 octobre 2007)

A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger

1. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Niger, adopté en janvier 2002, reposait sur les quatre piliers suivants : i) cadre macroéconomique assurant la stabilité économique et financière tout en stimulant une croissance durable, ii) développement de secteurs productifs, notamment dans les zones rurales, iii) élargissement de l'accès aux services sociaux de base et iv) promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Le DSRP se fondait sur un diagnostic complet de la pauvreté dans ce pays et sur les principaux enjeux de son développement. Les autorités ont confirmé les principales orientations du DSRP dans quatre rapports d'étape. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont préparé une note consultative conjointe que le Conseil d'administration du FMI a examinée en décembre 2006 et qui a été communiquée à celui de la Banque le 11 janvier 2007. Les autorités utilisent actuellement le DSRP pour mieux coordonner les efforts de développement, notamment les activités appuyées par les bailleurs de fonds.

2. Lors du forum des bailleurs de fonds qui s'est tenu à Niamey les 7 et 8 juin 2003, les donateurs ont réaffirmé leur attachement au DSRP comme point d'ancrage stratégique de leur aide, ainsi qu'à un passage progressif du financement de projets à celui de programmes, et ont souligné la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de leurs politiques et de leurs procédures. Le forum a abouti à la signature d'un protocole d'accord par lequel tous les bailleurs de fonds se sont engagés à coordonner leur aide au secteur de l'éducation.

3. La rédaction des documents analytiques de référence ayant commencé avec retard, la version définitive du deuxième DSRP du gouvernement a été achevée, et approuvée par décret, le 10 octobre 2007. Le secrétariat du DSRP s'est rendu à Washington au début de mars 2007 pour des entretiens techniques sur le projet du deuxième DSRP. Il a pu bénéficier des connaissances globales en matière de DSRP des membres des services de la Banque mondiale et de leurs homologues belges, ainsi que du FMI, du PNUD, de l'UE et de la CENUA, et des conseils que ceux-ci lui ont donnés pour améliorer la qualité du document. Le gouvernement s'est inspiré des commentaires qu'il a reçus pour mettre à jour le DSRP et a organisé au début d'avril un atelier national de validation pour examiner la stratégie avec des parlementaires, ainsi que des représentants des organismes donateurs, de la société civile et de collectivités locales de diverses régions du Niger. Le deuxième DSRP reprend les principaux objectifs du premier, mais s'appuie sur sept piliers stratégiques au lieu de quatre. Les trois nouveaux piliers sont : i) la maîtrise de la croissance démographique, ii) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables et iii) la mise en œuvre effective du DSRP. Une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du DSRP révisé a eu lieu à Bruxelles les 25 et 26 octobre 2007, et les donateurs

bilatéraux et multilatéraux se sont engagés à débloquer environ 2.000 milliards de francs CFA pour financer la mise en œuvre de la SRP II.

B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file

4. **Privatisations et réforme du cadre réglementaire.** La libéralisation et la privatisation de secteurs publics clés, comme les télécommunications et l’approvisionnement en eau, ont été réalisées grâce à un crédit de l’IDA. Toutefois, la privatisation de la société d’électricité (NIGELEC) a été retardée, principalement en raison de la difficulté à trouver des entreprises privées disposées à investir les 60 à 100 millions de dollars nécessaires à l’expansion et à la modernisation du réseau de distribution. Celle de la société de distribution en gros de produits pétroliers (SONIDEP) a échoué en partie à cause des difficultés à trouver des partenaires privés étrangers ayant une bonne assise financière désireux d’investir au Niger. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités ont révisé les objectifs et l’approche de la fourniture d’infrastructures par le secteur privé, dans l’optique du renforcement de la gouvernance de certaines entreprises publiques (NIGELEC, SONIDEP) et de la création d’un organisme public pour la mise en œuvre des réformes nécessaires. La Banque appuie aussi le renforcement de l’Autorité de régulation multisectorielle en l’aidant à se doter des capacités requises pour l’émission de licences et la gestion de l’accès universel. Le FMI est un partenaire stratégique dans ce dialogue, notamment à travers la mise en application continue du système de détermination des prix des produits pétroliers.

5. **Développement rural.** La Banque mondiale contribue à l’élaboration et à la mise en œuvre d’une stratégie globale de développement rural (SDR) visant à réduire la vulnérabilité et à stimuler la production de revenus qui repose sur trois grands axes : i) amélioration des débouchés économiques ouverts aux populations rurales, ii) protection des populations rurales contre les risques, renforcement de la sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles dans une optique durable, iii) renforcement de la capacité des institutions publiques et organisations paysannes à améliorer la gestion du secteur rural. Un plan d’action SDR intégrant les 14 programmes de la stratégie de développement rural a été adopté par décret en octobre 2006. La transition vers une approche de budget de programme pour le secteur rural a été achevée avec l’adoption par décret, en octobre 2006, d’un CDMT mis à jour récemment pour couvrir les quatre ministères dépeniers. L’assistance de la Banque à ce secteur est fournie dans le contexte des opérations en cours directement liées au plan d’action SDR, notamment : le projet (privé) de promotion de l’irrigation II destiné à accroître, grâce à des techniques simples et à faible coût, la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur effectuées par de petits exploitants, le projet d’urgence acridienne dont l’objet est de réduire la vulnérabilité du Niger à d’autres invasions acridiennes en soutenant un renforcement des stratégies concernant les systèmes d’alerte rapide à des fins de prévention, les ripostes et l’atténuation des répercussions au plan national et régional et le programme d’action communautaire (PAC) qui appuie la mise au point de mécanismes décentralisés de financement pour les communautés villageoises et communales et assure la promotion de systèmes communautaires de gestion des écosystèmes. Pour consolider son programme

d'investissement actuel, la Banque aide aussi les autorités à préparer un projet de promotion des exportations agropastorales ainsi que la seconde phase du PAC. Pour ce qui concerne les activités d'accumulation d'informations et d'analyse, la Banque appuie le programme de gestion durable des terres (qui s'inscrit dans la SDR) via des activités financées dans le cadre du partenariat TerrAfrica, et prépare aussi un examen du secteur de l'irrigation avec le gouvernement. La Banque soutient également la SDR par des crédits de l'IDA à la réforme rurale et sociale (CRRS) approuvés en juin 2006 et 2007. Plus précisément, ces crédits aideront le gouvernement à i) améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles en poursuivant la décentralisation de l'administration foncière, ii) réduire la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et à améliorer la capacité du pays à prévenir et à gérer les crises alimentaires et iii) à faire contribuer davantage l'irrigation au PIB agricole.

6. **Éducation.** Dans le cadre d'une initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative; FTI), le gouvernement a établi un plan de développement décennal de l'éducation (PDDE) pour 2003-2013 en collaboration avec la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds. Les principaux objectifs de ce programme, surtout axé sur l'enseignement primaire, sont les suivants : i) élargir l'accès à l'éducation de base formelle et non formelle, en particulier pour les enfants des zones rurales, les filles et les démunis, ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et iii) développer les capacités de gestion stratégique et opérationnelle du secteur à l'échelon central et régional et transférer davantage de compétences à l'échelon communautaire. Le Niger élabore aussi un programme d'enseignement post-primaire qui aidera à établir un cadre stratégique pour développer durablement les segments notamment secondaires du système afin de répondre à la demande croissante d'élèves ayant achevé leur scolarité primaire. Le Projet d'éducation de base de la Banque (30 millions de dollars) vise à élargir l'accès des démunis aux services d'éducation primaire. En outre, les premier et second crédits à la réforme rurale et sociale (CRRS-I et CRRS-II) approuvés en juin 2006 et juin 2007 aident les autorités à : i) exécuter les réformes visant à élargir l'accès de la population à une éducation de base d'une qualité acceptable, ii) améliorer la gestion du personnel et accroître les crédits au secteur de l'éducation, iii) promouvoir la gouvernance et la responsabilisation par l'échange d'informations et la participation de la collectivité au secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'initiative Fast Track, la Banque a facilité la création d'un fonds commun alimenté par plusieurs bailleurs de fonds pour financer le PDDE. Ce fonds a été gelé suite aux conclusions de l'audit qui a révélé des dysfonctionnements dans la gestion des ressources. Au début de 2007, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont entendus sur des mesures de nature fiduciaire visant à corriger ces dysfonctionnements, de façon à ce que les partenaires extérieurs puissent reprendre leur financement.

7. **Santé.** La Banque et le Niger ont élaboré des orientations stratégiques pour le développement du secteur de la santé. En 2002, les autorités ont adopté une stratégie décennale de la santé (2002-2011) dont les principaux objectifs sont d'élargir encore l'accès aux services de santé (de 47 % en 2000 à 80 % en 2011) et de réduire les cas de maladies infectieuses par la promotion de nouvelles approches, notamment des comportements

préventifs. Pour rendre cette stratégie opérationnelle, le gouvernement a arrêté un plan de développement quinquennal pour la santé en janvier 2006 et la Banque a approuvé un crédit de l'IDA de 35 millions de dollars au titre du projet de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé afin de soutenir un projet d'approche sectoriel (SWAP) couvrant les services de santé de la reproduction et de la lutte contre le paludisme. Dans le cadre des CRRS, la Banque travaille aussi avec les autorités pour consolider et intensifier les efforts de réforme déployés dans trois domaines stratégiques du secteur de la santé en améliorant i) l'efficacité de la prestation des services de santé par une gestion appropriée des ressources humaines, ii) l'efficience de la prestation des services de santé de base en assurant que le secteur bénéficie de crédits suffisants et iii) l'accès aux services de santé de base. La Banque a aussi accordé au Niger, via l'IDA, un don de 25 millions de dollars pour un projet multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida approuvé en avril 2003.

8. **Population.** La capacité du Niger à diminuer les niveaux de pauvreté et à atteindre les OMD est limitée par un taux de croissance démographique élevé, estimé à 3,3 % par an. Reconnaissant la nécessité de gérer la dynamique de sa population, le gouvernement a créé en mars 2007 le Ministère de la population et de l'action sociale. Il a aussi adopté en février 2007 une politique nationale de la population⁴. À la demande du gouvernement, une opération démographique multisectorielle a été négociée avec la Banque pour relever le défi d'une forte croissance démographique. Le projet a été approuvé par le Conseil de la Banque le 19 juin 2007, pour un montant de 10 millions de dollars. Dans ce cadre, le gouvernement lancera une stratégie de communication et de sensibilisation pour réaliser un consensus national sur les questions relatives à l'amélioration de la condition et de la protection des femmes et à l'abaissement des taux de fécondité. En outre, les CRRS appuieront : i) le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur les mariages précoces et la planification familiale et ii) la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer la condition des femmes, notamment l'organisation d'un forum national pour forger un consensus à ce sujet.

9. **Suivi des indicateurs de pauvreté.** La Banque et le gouvernement ont mis au point en étroite collaboration le profil de la pauvreté qui a servi de fondement au diagnostic de la pauvreté inscrit dans le DSRP. Ce diagnostic, que les services de la Banque et du FMI avaient jugé complet et exhaustif dans leur note consultative, est périmé puisqu'il repose sur les données de l'enquête sur les ménages de 1993. La mise à jour de la base de données existante est une priorité pour le gouvernement qui vient d'achever un recensement national. La préparation d'une nouvelle enquête sur les ménages, financée en partie par le gouvernement et la Banque, a été amorcée en avril 2007 et devrait être achevée en mai 2008. Une enquête démographique et sanitaire a été effectuée en février 2007. Ses résultats font apparaître une amélioration encourageante des indicateurs de santé (baisse des taux de

⁴ Déclaration du gouvernement en matière de politique de la population (DGPP).

mortalité infantile et juvénile de 34 % et 28 %, respectivement). L'enquête de 2005 sur les indicateurs fondamentaux du bien-être financée par la Banque a été achevée en mai 2006 et validée lors de l'atelier organisé à cet effet à Niamey. Elle offre les indicateurs sociaux à jour nécessaires pour actualiser le DSRP et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs.

10. La Banque et les autres bailleurs de fonds conseillent aussi les autorités sur le renforcement des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation des tendances de la pauvreté dans le cadre du DSRP, surtout en renforçant les capacités de l'Institut national de la statistique (INS). Cela étant, et dans le cadre du CRRS-I, le dispositif juridique à la base du fonctionnement de l'INS a été renforcé à la fin de décembre 2006 avec l'adoption d'un statut du personnel dans un projet de loi signé par le Ministre de l'économie et des finances après la nomination par décret du président du conseil d'administration de l'INS. Grâce à ce nouveau cadre juridique, l'INS dispose désormais d'un système autonome de paie et les autorités peuvent sélectionner et recruter des personnels techniques sans l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Enfin, le plan pluriannuel (2008-2012) de développement des statistiques préparé par l'INS pour programmer ses activités à moyen terme et mobiliser les financements nécessaires a été validé par le Conseil national de la statistique en septembre 2007 et transmis, pour adoption, au gouvernement.

11. La Banque a par ailleurs financé la révision de l'évaluation participative de la pauvreté de 2001 afin de contribuer aux efforts déployés par le gouvernement pour actualiser et renforcer la base de données sur la pauvreté et le développement social.

C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI

12. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** En concertation avec d'autres partenaires extérieurs du Niger, la Banque mondiale et le FMI ont fourni une assistance aux autorités pour la préparation et l'actualisation de son DSRP ainsi que pour la préparation de la table ronde de Bruxelles sur le financement de la SRP. Depuis l'achèvement du document, les deux institutions conseillent les autorités sur la mise en œuvre de la stratégie. Les quatre rapports d'étape sur la mise en œuvre du DSRP ont été élaborés avec le concours de la Banque mondiale, du FMI et des autres partenaires pour le développement.

13. **Viabilité de la dette.** En avril 2005, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont entériné un cadre conjoint d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu. Une AVD de cette nature, achevée en décembre 2006 et actualisée en 2007, montre que le risque de surendettement du Niger est modéré grâce à la réduction significative de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Niger bénéficie actuellement d'une annulation intégrale de sa dette envers le FMI et l'IDA grâce à l'IADM, ce qui libèrera quelque 30 millions de dollars par an au cours de la prochaine décennie. Cependant, il ressort de l'AVD que la situation de la dette du Niger : i) se détériorerait considérablement en cas de

choc ou d'affaiblissement de la performance économique et ii) est particulièrement sensible aux conditions et à la composition des financements extérieurs. Les autorités doivent donc maintenir le cap des politiques et réformes macroéconomiques saines, en privilégiant tout particulièrement les mesures de promotion de la croissance et des politiques prudentes en matière d'endettement. La Banque et le FMI ont souligné le besoin immédiat de développer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la dette. Diverses mesures visant à renforcer la cellule de gestion de la dette extérieure ont été prises à titre de repères structurels dans le précédent accord FRPC. Les services de la Banque et du FMI ont également prêté leur concours à l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTE dans le cadre du Programme présidentiel spécial. Comme convenu dans le cadre de la réforme des dépenses publiques appuyée par la Banque (PERCG), les autorités ont intégré des ressources PPTE aux dépenses sectorielles de développement humain inscrites dans la loi de finances 2006 et se préparent à en intégrer aussi aux dépenses de développement rural, suite à la mise en place du CDMT pour le secteur rural en juin 2006 et à l'élaboration du budget de programme sectoriel.

14. Réforme du budget et des dépenses publiques. L'assainissement des finances publiques est une condition préalable à la réussite du programme global de réforme du Niger. La Banque et le FMI se partagent les responsabilités dans ce domaine. Les deux institutions ont joué un rôle essentiel pour aider les autorités à réduire les arriérés intérieurs et extérieurs. Le FMI est le principal interlocuteur des autorités pour ce qui a trait aux mesures d'augmentation des recettes, tandis que la Banque concentre ses efforts sur les réformes budgétaires, notamment sur les dépenses publiques, la comptabilité et la gestion de trésorerie. Le FMI apporte aussi, avec l'appui de l'AFRITAC Ouest, une contribution de premier plan à l'amélioration des procédures budgétaires; des mesures importantes, comme l'élaboration de lois de règlement et l'informatisation des dépenses budgétaires, ont constitué des repères structurels du précédent accord FRPC. En 2004, la Banque a préparé, en concertation avec les autorités, l'UE, la BafD et la France, une évaluation exhaustive des systèmes et des capacités de gestion des dépenses publiques du Niger (PEMFAR). La Banque a épaulé les réformes budgétaires par cinq opérations de prêt à l'ajustement (CADP I et II, PERCG et CRRS I et II). La consolidation et l'intensification de ces réformes (fondées sur le plan d'action prioritaire PEMFAR) a été un objectif essentiel du CRRS I. Le rapport d'évaluation des pratiques de passation des marchés publics (CPAR) du Niger a été mis à jour en 2004.

15. Réforme du secteur financier. En 2002, les autorités ont lancé un vaste programme de réforme du secteur financier. Appuyé par le prêt d'assistance technique pour ce secteur approuvé en février 2004, ce programme porte sur le cadre réglementaire et légal, le secteur bancaire, la microfinance, les services financiers de la Poste et la sécurité sociale. Des progrès sont déjà constatés. Deux banques commerciales, la BCN et la BINCI, et trois compagnies d'assurances ont été restructurées et recapitalisées. Les audits des principaux établissements de microfinance sont achevés et un plan a été établi pour la réorganisation de la Poste. Au cours des deux ou trois prochaines années, des mesures seront prises pour améliorer le cadre légal et judiciaire (modification de la loi sur l'attribution des titres

fonciers, amélioration du cadre juridique des garanties, formation des magistrats, etc.). L'établissement de crédit hypothécaire (CDN) aurait dû être privatisé ou liquidé à la fin décembre 2006, mais les autorités ont demandé de repousser le date-butoir prévue pour l'achèvement du processus de privatisation. Des progrès ont cependant été accomplis. Sur la base de l'évaluation du conseiller et des propositions de privatisation rendues publiques par le gouvernement en décembre 2006, un appel d'offres international a en effet été lancé en vue de la privatisation de la CDN au profit d'un investisseur stratégique, et les candidatures de cinq (5) soumissionnaires ont été retenues. La Caisse de prêts aux collectivités territoriales (CPCT) devrait être restructurée. Les établissements de microfinance seront restructurés sur la base des conclusions des audits et le service du Ministère des finances et de l'économie chargé de leur supervision renforcé du fait de la création, par décret du 6 avril 2007, d'une autorité de régulation des institutions de microfinance. La Poste sera scindée en deux : Niger Poste, pour les opérations postales, et FinaPoste, pour les services financiers. Enfin, la Caisse de sécurité sociale (CNSS) a fait l'objet d'un audit actuariel.

16. Réforme de la fonction publique et décentralisation. La réforme et la modernisation de la fonction publique sont des composantes clés du DSRP du Niger, mais peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines jusqu'à présent. Les autorités s'emploient actuellement à mettre en place une base de données intégrée sur la fonction publique qui, en favorisant une gestion plus transparente et plus efficace, devrait accroître la maîtrise de la masse salariale. Cette maîtrise est importante pour maintenir l'équilibre budgétaire, comme l'indiquait le précédent accord FRPC qui comportait des repères quantitatifs afférents à la masse salariale. La mise en œuvre du cadre juridique établi en 1996 pour la décentralisation politique a récemment pris un nouvel essor. Après les premières élections municipales de juillet 2004, les autorités ont besoin d'aide pour appliquer des réformes visant à renforcer les capacités à l'échelon local et à s'attaquer aux conséquences budgétaires de la décentralisation. Pour aider les autorités à surmonter certains de ces obstacles, le programme d'action communautaire et le projet de développement de l'infrastructure urbaine (prévu pour l'exercice 2008) contribueront au renforcement des capacités des collectivités rurales dans les domaines de la planification, de l'exécution et du suivi des projets de microdéveloppement.

17. Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) : le Niger a annoncé son adhésion à l'ITIE lors de la conférence de Londres en mars 2005, après approbation de l'initiative en Conseil des ministres. Depuis, les autorités ont travaillé à l'élaboration d'un projet d'organisation pour la mise en œuvre de l'ITIE, qui devrait s'articuler autour des institutions suivantes : i) un conseil exécutif composé des principaux ministres concernés par l'administration des industries extractives au Niger, qui serait présidé par le Premier ministre, ii) un conseil consultatif regroupant les représentants des partenaires pour cette initiative, à savoir les institutions publiques, la société civile et les compagnies minières, et iii) un secrétariat permanent dirigé par le superviseur de la mise en œuvre de l'ITIE. Un atelier national présidé par le Premier ministre a été organisé les 6 et 7 septembre 2006 pour lancer l'initiative. Le Niger participe en temps que membre à part entière à l'ITIE depuis août 2007, suite à la nomination du secrétariat permanent de l'ITIE et à la validation du plan d'action.

D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file

18. **Gestion macroéconomique.** Les principaux objectifs du programme macroéconomique du Niger, tels que décrits dans le DSRP, sont d'assurer la stabilité économique et financière tout en favorisant une croissance forte et durable. Le FMI appuie ce programme dans le cadre de la FRPC en fournissant une assistance financière et technique et en entretenant un dialogue sur les réformes de la politique macroéconomique. Le programme a donné des résultats satisfaisants depuis l'approbation du premier accord FRPC en 2000, car la plupart des repères ont été respectés et les résultats budgétaires ont été globalement positifs. Un deuxième accord FRPC a été approuvé en janvier 2005 et quatre revues ont été achevées de manière concluante jusqu'à présent. Dans le cadre macroéconomique qui sous-tend le DSRP, la Banque a apporté une assistance technique afin de renforcer les moyens dont dispose le Ministère des finances et de l'économie pour suivre les résultats économiques, établir un CDMT et un budget de programme dans les principaux départements sectoriels (éducation, santé et développement rural) et élaborer des modèles macroéconomiques.

19. **Politique budgétaire.** L'assainissement des finances publiques, assorti de plusieurs critères de réalisation et repères quantitatifs est un objectif clé de la FRPC. Afin de réduire progressivement la dépendance de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure, il importe en particulier d'accroître les recettes publiques, qui sont plus faibles que dans d'autres pays membres de l'UEMOA. S'agissant des dépenses, le FMI s'intéresse surtout aux enveloppes budgétaires globales, tandis que la Banque porte son attention sur les crédits inter et intra-sectoriels et sur la protection des postes de dépenses clés dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement rural.

20. **Politique monétaire.** Le FMI conduit le dialogue sur la politique monétaire, qui est élaborée par les autorités monétaires régionales (BCEAO).

E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

21. Le Conseil des administrateurs de la Banque a approuvé en janvier 2003 le plus récent cadre d'assistance stratégique (CAS) de la Banque pour le Niger, qui couvrait la période 2003–2005. Ce cadre était destiné à appuyer la mise en œuvre du DSRP. Un nouveau CAS, actuellement à l'étude, devrait être soumis au Conseil durant l'exercice 2008.

22. Au 31 octobre 2007, le portefeuille de prêt de la Banque au Niger comprenait onze opérations actives de l'IDA pour un montant total engagé de 311,4 millions de dollars, dont 132,8 millions avaient été décaissés. Les concours de l'IDA ont aidé à réduire la volatilité de l'APD en compensant les cas de diminution à court terme de l'aide d'autres bailleurs de fonds, par l'intermédiaire en particulier du crédit et du don à l'appui de la réforme rurale et sociale. L'IDA a aussi permis de réagir aux chocs exogènes régionaux qui ont eu des répercussions au Niger. À titre d'exemple, afin de lutter contre l'invasion acridienne en Afrique de l'Ouest, un projet d'aide d'urgence pour la crise acridienne en Afrique (AELP) a

été exécuté durant l'exercice 2005; un programme de lutte contre la grippe aviaire au Niger et de préparation et de réaction du Niger à une pandémie humaine est en cours d'élaboration. Un SWAP pour le secteur de la santé et le CRRS 1 ont également été exécutés au cours de l'exercice 2006. L'aide de l'IDA au Niger au cours de l'exercice 2007 a été accordée intégralement sous forme de dons. Un financement supplémentaire de l'IDA de 10 millions de dollars (don) a été octroyé pour le projet du secteur de l'eau en juillet 2006. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a exécuté deux projets supplémentaires, le CRRS 2 (don de l'IDA de 50 millions de dollars, dont 25 millions ont été décaissés en août 2007) et le projet démographique multisectoriel (don de l'IDA de 10 millions de dollars), qui ont été approuvés tous deux par le Conseil le 19 juin 2007. À moyen terme, et sur la lancée des trois précédentes opérations de soutien budgétaire, ainsi que des projets d'investissement en cours dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, les CRRS visent à aider les autorités à surmonter les contraintes politiques et les goulots d'étranglement institutionnels qui entravent : i) la gestion du secteur public, ii) la croissance et le développement agricole et iii) le développement humain, notamment la croissance démographique et la problématique hommes/femmes. À l'avenir, les CRRS viseront à soutenir le programme de croissance accélérée et partagée, en particulier les réformes dans les domaines des infrastructures et du développement du secteur privé.

Tableau 1. Niger — Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous IDA)
(millions de dollars, au 31 octobre 2007)

	Montant engagé	Non décaissé	Date d'approbation	Date de clôture
Don II à la réforme rurale et sociale (CRRS II)	50,0	25	19-06-07	30-06-2008
Projet démographique multisectoriel	10,0	10,0	19-06-07	31-03-2013
Projet de développement des ressources hydrauliques et de gestion durable de l'écosystème du bassin du Niger	15,0	15,0	03-07-07	31-01-2013
Programme de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé (ISHSS)	35,0	30,5	05-01-06	30-01-2011
Aide d'urgence à la lutte antiacridienne	9,9	5,6	16-12-04	30-06-09
Secteur de l'eau	48,0	9,8	03-05-01	31-12-08
Promotion de l'irrigation privée	38,7	4,3	19-03-02	31-12-07
Programme d'action communautaire	35,0	1,0	20-03-03	30-06-07
Éducation de base	30,0	11,1	17-07-03	31-12-07
Prêt multisectoriel IST/VIH-SIDA	25,0	11,5	04-04-03	30-06-08
Assistance technique au secteur financier	14,8	9,0	19-02-04	30-04-08
TOTAL	311,4	132,8		

23. Le programme AAA aide les autorités dans divers domaines tels que l'analyse de la pauvreté, la problématique hommes/femmes, la croissance démographique, les sources de la croissance et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En outre, il vise à renforcer les capacités du secteur public à poursuivre les objectifs du DSRP et à préparer le Niger à la transition vers des prêts-programmes consolidés. Pour étayer ces objectifs, des travaux sectoriels ont été menés à bien sur la population, le développement rural, l'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR), l'examen analytique de la passation des marchés (CPAR) et l'évaluation participative de la pauvreté. Un mémorandum économique-pays, centré sur l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD au Niger, a été préparé au cours de l'exercice 2006 et sa version définitive, qui comporte les observations des autorités nigériennes, devrait être diffusée en octobre 2007. Les projets de chapitres pour l'étude-diagnostic sur l'intégration du commerce ont été examinés en même temps que le rapport final sur l'évaluation du climat de l'investissement lors d'un atelier national qui s'est tenu à Niamey les 26 et 27 juin 2007. Le rapport d'évaluation du climat de l'investissement dresse un tableau négatif de l'environnement de l'activité privée au Niger, mais le gouvernement a engagé des mesures correctrices pour améliorer le climat des affaires, avec l'assistance technique fournie par les bailleurs de fonds. Pour aider les autorités à réduire la vulnérabilité du pays à l'insécurité alimentaire et à se doter d'une stratégie globale de protection sociale, la Banque prépare un travail sectoriel sur la sécurité alimentaire et la protection sociale au Niger. Enfin, elle prépare aussi une enquête de suivi des dépenses publiques (PETS), dans un premier temps dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le PETS a pour objet d'accroître l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, d'améliorer les résultats de ces secteurs en suivant le taux d'exécution des dépenses publiques et en détectant les déperditions et les retards dans cette exécution, et de rassembler des informations sur les procédures administratives.

24. La Banque est déterminée à renforcer les partenariats extérieurs et l'harmonisation des relations avec les bailleurs de fonds dans le cadre des efforts engagés par les autorités nigériennes pour mobiliser et coordonner les concours des bailleurs de fonds aux fins du programme DSRP. Outre sa collaboration étroite avec le FMI, elle intervient dans différents domaines en concertation avec d'autres bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAfD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les principaux donateurs bilatéraux du Niger.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Analyse de viabilité de la dette réalisée par la Banque mondiale et le FMI

Préparée par les services de l'Association internationale de développement et
le Fonds monétaire international

Approuvé par Brian Pinto et Sudhir Shetty (Banque mondiale)
et Jean A.P. Clément et Anthony Boote (FMI)

Le 9 novembre 2007

Le risque de surendettement reste modéré pour le Niger. En dépit des faibles ratios d'endettement qui ont suivi l'allègement de la dette, le plus récemment en 2006 dans le cadre de l'IADM, le Niger a d'importants besoins en financement extérieur et une base d'exportations peu diversifiée. Bien que la dette publique se maintienne à des niveaux acceptables dans la plupart des tests de résistance, la dette extérieure dépasse un seuil de surendettement lié à la politique dans des scénarios qui incluent les chocs d'exportation, une croissance inférieure et des conditions de financement moins généreuses.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Cette analyse de la viabilité de la dette réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale évalue à la fois le profil de la dette extérieure et de la dette publique totale du Niger sur la base des données de la fin de 2006 à l'aide de modèles de dynamique de la dette conçus pour les pays à faible revenu⁵.

2. **Les ratios d'endettement du Niger ont été nettement réduits par l'allègement de la dette, plus récemment dans le cadre de l'IADM.** Le Niger a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et a ensuite bénéficié d'une assistance du FMI — au titre de l'IADM — de l'IDA et de la Banque africaine de développement en 2006. La dette extérieure nominale a donc baissé de plus de 90 % du PIB à la fin de 2000 à moins de 15 % du PIB à la fin de 2006. À la fin de 2006, la dette exigible par la BAfD, l'IDA et le FMI représentait 8 %, 23% et 5 % de la dette extérieure, respectivement, le reste étant constitué par des emprunts auprès d'autres prêteurs multilatéraux.

⁵ L'AVD a été produite conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.

II. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

3. Les résultats de l'exercice en cours sont différents de ceux de l'AVD de 2006 principalement pour les raisons suivantes : i) l'accélération attendue des exportations et du PIB à la suite d'une augmentation sensible du cours de l'uranium et l'expansion actuelle de la capacité de production d'uranium et ii) un élément donc légèrement moins important pour les prêts concessionnels, ce qui reflète plus fidèlement les conditions du financement de projets offerts au Niger par les agences multilatérales⁶. L'Encadré 1 décrit les principales hypothèses macroéconomiques utilisées pour les calculs de référence du ratio du fardeau de la dette. La croissance accélérée des exportations projetée pour les exportations (12 % par an en 2007–16) constitue une rupture avec le passé (5, 5 % par an en 1997–2006) lorsque les exportations minières stagnaient à cause du faible prix de l'uranium⁷.

III. AVD EXTÉRIEURE

4. **Dans le scénario de référence, tous les ratios de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils indicatifs qui dépendent de l'action pendant toute la période de la projection (2007–27)** (tableau du texte). La valeur actuelle nette (VAN) du ratio dette/PIB augmente progressivement et se stabilise en dessous de 25 % en 2027, alors que la VAN du ratio dette/exportations stagne aux environs de 116 % (tableau 1b et figure 1). L'augmentation progressive de ces indicateurs est imputable aux ressources financières : on suppose qu'un tiers du total du financement de projet est octroyé sous la forme de prêts concessionnels et le reste sous la forme de dons.

5. **Les tests de sensibilité indiquent que le fardeau de la dette extérieure du Niger pourrait sensiblement s'alourdir dans le cas plausible de chocs macroéconomiques négatifs — notamment sur les exportations — ou de résultats économiques plus faibles**, quoique les ratios se maintiendraient en deçà de leurs niveaux de seuil dans la plupart de ces différents scénarios. Si les principales variables se maintiennent à la moyenne historique des dix dernières années (scénario A1), la VAN des ratios dette/PIB et dette/exportations grimperait jusqu'à 18 % et 90 % respectivement d'ici à 2027, pourcentage inférieur à la référence. Dans le cas du scénario historique, ce profil moins élevé de la dette reflète un niveau inférieur d'emprunts ainsi que des déficits du compte courant moins importants que dans les hypothèses pour l'avenir. En revanche, deux scénarios de rechange — une diminution temporaire mais marquée de la croissance des exportations (scénario B2) ou une

⁶ L'analyse suppose un élément dons moyen de 46 % dans les emprunts postérieurs à 2008, comparé à 50 % dans l'AVD de 2006.

⁷ Les hypothèses du prix de l'uranium sont conservatrices pour l'avenir car elles reposent sur des augmentations annuelles modestes par rapport au prix d'exercice de 2007, ce qui est encore peu important par comparaison au prix international au comptant.

Indicateurs du fardeau de la dette extérieure

	Seuils 1/	Ratios du scénario de base		
		2006	2007–25 2/	Point culminant
VAN de la dette extérieure en %:				
des exportations	150	62.6	87.0	115.5
du PIB	40	10.2	17.4	22.8
des recettes	250	77.6	114.7	132.3
Service de la dette extérieure en %:				
des exportations	20	2.8	3.8	5.2
des recettes	30	3.5	5.0	6.0

1/ Les seuils de décision sont utilisés dans le cadre de l'AVD réalisée par le FMI et la Banque mondiale dans les pays à faible revenu dont les résultats sont moyens. Le Niger a reçu un classement de 3,3 dans l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (EPIP) de 2006 de la Banque mondiale, ce qui le place dans la catégorie des pays à résultats moyens.
2/ Moyenne simple.

grave détérioration des conditions des nouveaux emprunts (scénario A2)⁸ — se traduirait par une détérioration plus importante du profil de la dette du Niger, ce qui déboucherait sur des dépassements du seuil du ratio dette/exportations (mais pas des autres seuils). Dans le cadre du premier de ces tests, le choc des exportations, la VAN du ratio dette/exportations atteindrait un niveau maximum à moyen terme de 149 % (juste en dessous du seuil de 150 %) mais suivrait ensuite une trajectoire montante à long terme pour atteindre 179 % d'ici à 2027. Dans le second de ces tests, hypothèse des conditions de financement plus onéreuses, le ratio dette/exportations progresserait plus graduellement, mais atteindrait néanmoins 180 % d'ici à 2027. De même, avec un élément dons de 35 % dans les nouveaux emprunts (scénario A4), la VAN du ratio dette/exportations monterait progressivement jusqu'à 164 % d'ici à 2027.

6. **La vulnérabilité extérieure du Niger s'inscrit aussi dans un scénario spécifique au pays qui tient compte des mauvais résultats des investissements;** dans ce scénario, les entrées et les investissements élevés du scénario de référence ne donnent aucune dividende de croissance (scénario A3). La croissance du PIB réel a été fixée à sa moyenne historique (10 ans) (3, 4 %), alors que les déficits du compte courant et les schémas d'emprunt sont les mêmes que dans la référence. On peut considérer que ce scénario simule grosso modo les mauvais résultats du programme d'investissement public au cours des années à venir, mais aussi ceux du secteur de l'uranium. Dans ce scénario, la VAN du ratio dette/PIB augmente

⁸ Dans le cadre du scénario A2, les coûts des intérêts dépassent la référence de deux points de pourcentage.

progressivement pour atteindre 31 % à la fin de la période des prévisions, ce qui permet d'observer le seuil de 40 %.

IV. AVD PUBLIQUE

7. **L'évaluation ne change pas sensiblement si l'on considère le total de la dette publique, y compris la dette intérieure.** À la fin de 2006, la dette intérieure s'établissait à environ 11 % du PIB (45 % du total de la dette publique), mais il est projeté qu'elle tombe en dessous du scénario de référence pour atteindre environ 5 % d'ici à 2013, pour continuer à baisser ensuite (tableau 2a). Ce schéma s'explique par des déficits budgétaires primaires relativement peu importants, en moyenne 2, 5 % du PIB pour les six premières années de la période de projection et moins de 2 % par la suite. Le taux d'intérêt moyen de la dette intérieure est très faible (1, 4 %) car le gros de la dette est constitué d'arriérés non porteurs d'intérêts.

8. **À la fin de 2006, les arriérés intérieurs constituent un pourcentage important de la dette intérieure.** L'analyse de référence prend donc aussi en compte la mise en œuvre actuelle d'un plan de réduction des arriérés intérieurs qui permet de ramener la dette intérieure à 10% du total de la dette publique d'ici à 2013 et de l'éliminer pratiquement d'ici à 2017. Avec ces hypothèses, le total de la dette du secteur public (VAN) resterait stable aux environs de 20 % du PIB jusqu'à 2017, pour ensuite augmenter progressivement mais uniquement à cause d'une dette extérieure nouvelle. Deux tests de sensibilité font apparaître un accroissement sensible de la dette publique. Le premier est le test de résistance standardisé qui incorpore un choc de faible croissance pendant deux ans. Le second est le scénario de croissance inférieure à long terme spécifique au pays qui est décrit plus haut. Dans les deux cas, le total de la dette publique (VAN) atteint environ 40 % du PIB et environ 175 % des recettes prévues à la fin de la période de projection (figure 2).

V. CONCLUSION

9. **En dépit des faibles niveaux actuels d'endettement, le risque de surendettement reste faible pour le Niger à moyen et à long terme.** La présente évaluation des risques est similaire à celle de l'AVD de 2006. Les ratios d'endettement et du service de la dette se maintiennent à des niveaux confortables dans le cadre des hypothèses de référence et les tests de résistance révèlent que le seuil du ratio dette extérieure/exportations qui dépend de l'action n'est dépassé que dans trois des huit tests de résistance standardisés. Le Niger finance des déficits élevés du compte courant et la référence utilisée pour l'AVD incorpore les taux de croissance du PIB qui reposent sur l'impact supposé d'un important programme d'investissement public et d'une expansion rapide de l'extraction minière. Les tests de résistance standardisés aux chocs des exportations ou aux conditions plus onéreuses de financement sous-tendent une évaluation des risques modérés.

10. **Les résultats de l'AVD soulignent que les autorités doivent poursuivre des politiques d'endettement prudentes qui privilégient une concessionnalité maximum et**

qui soient combinées à une saine gestion macroéconomique et à la diversification des exportations. Bien que le profil de la dette se soit amélioré grâce à l'octroi d'une aide au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, et que les perspectives d'une croissance soutenue se soient améliorées, le pays reste vulnérable aux chocs extérieurs. Les politiques doivent donc tendre à doper la croissance et à diversifier la base de production, notamment les exportations, tout en continuant à accorder la préférence aux dons et aux prêts hautement concessionnels.

Encadré 1. Hypothèses du scénario de référence

Le scénario macroéconomique de référence en 2007–27 repose sur les hypothèses suivantes :

- La croissance du PIB réel devrait dépasser sa moyenne historique (1997–2006) de 3,4 % pour atteindre une moyenne de 5,5 % en 2007–16 principalement grâce à un accroissement des investissements et de la production d'uranium. En 2017–27, après une modération du cycle d'expansion de l'uranium, la croissance du PIB annuel devrait s'installer aux environs de 5 %. Ce niveau est encore supérieur à la moyenne historique et est le résultat des investissements planifiés en matière d'irrigation et d'infrastructure ainsi que des réformes en cours destinées à améliorer le climat des investissements.
- Le taux des investissements est projeté à un niveau élevé en 2007–12, entre 25 et 28 % du PIB, en partie à la suite des investissements prévus dans le domaine de l'uranium. Ces investissements devraient rester aux environs de 20 % du PIB en 2014–27, alors que les investissements dans l'industrie minière sont en baisse.
- On suppose que le déflateur du PIB se situerait en deçà de 2,5 % pendant toute la période.
- Il est projeté que le ratio recettes/PIB augmente progressivement de 12,9 % en 2006 à environ 17 % d'ici à 2025, ce qui reflète la convergence progressive du ratio des recettes fiscales avec la norme de l'UEMOA (17 %). En 2006, les dépenses publiques enregistreraient une augmentation marquée de 18,6 % du PIB à 23 % en 2008 et devraient se stabiliser entre 23 et 24 % du PIB pendant le reste de la période de projection, ce qui témoigne des efforts des autorités pour promouvoir la croissance et accroître les dépenses sociales.
- Le développement de l'ensemble des exportations à moyen terme sera largement déterminé par l'évolution des exportations d'uranium qui dépend elle-même des investissements destinés à élargir la production et de l'augmentation des prix. Les investissements liés à l'uranium en 2008–12 sont projetés aux environs de 30 % du PIB et débouchent sur un triplement de la production actuelle d'ici à 2014, principalement à cause du nouveau projet Imourarem. Les prix de l'uranium ont augmenté de 60 % de 2006 à 2007 et les projections conservatrices envisagent une augmentation de 2 % par an à l'avenir. Avec la progression très sensible des exportations d'uranium, la croissance globale des exportations au prix actuel est projetée à environ 12 % par an en 2007–16, comparé à 5,5 % au cours des 10 dernières années lorsque les exportations minières étaient stationnaires.
- Avec une modération de la croissance des exportations d'uranium et une baisse de la production d'or (qui devrait atteindre son maximum en 2010) la croissance des exportations après 2016 dépend largement de l'accélération attendue dans d'autres secteurs. Il est projeté que les exportations nominales progresseront de 2017 à 2027 d'environ 7 % par an.
- Les activités liées à l'uranium donneront aussi un coup de pouce à d'autres postes du compte courant par le biais de l'augmentation des importations d'équipements et de biens de production, d'un rapatriement plus important des bénéficiaires et d'une rémunération accrue des employés étrangers. C'est pourquoi, le total des importations en termes nominaux progresserait d'environ 9 % en moyenne de 2007 à 2016, le ratio du déficit du compte courant au PIB atteignant son maximum en 2012. Par la suite, il est projeté que les importations augmentent grosso modo parallèlement à la croissance du PIB nominal, le déficit du compte courant en pourcentage du PIB baissant progressivement.
- Le taux d'intérêt moyen sur les nouveaux emprunts extérieurs est projeté à 1,2 %, si l'on suppose que la moitié de la nouvelle dette extérieure est contractée aux conditions de l'IDA et l'autre moitié à un taux d'intérêt d'environ 2 %. Il est projeté que le financement de projets sous la forme de dons extérieurs et de prêts progresse parallèlement au PIB nominal, les dons représentant les deux tiers du total. Le financement budgétaire extérieur restera stable en termes courants après avoir atteint un point culminant en 2007–08, les dons constituant aussi environ les deux tiers du total.

Encadré 1 (suite). Hypothèses du scénario de base

- Le profil de la dette intérieure suppose que les arriérés intérieurs diminueront en 2007–13 et que le déficit ne sera pas financé intérieurement après 2017. Le taux d'intérêt moyen sur le stock de la dette est très faible (1,4 %) car les arriérés ne sont pas porteurs d'intérêts. On suppose que le taux d'intérêt du nouveau financement intérieur est de 4 % jusqu'en 2007.
- Ces hypothèses débouchent sur une amélioration du déficit du compte courant hors intérêts qui passera d'une moyenne de 12 % du PIB en 2006-10 à environ 10 % du PIB d'ici à 2025.

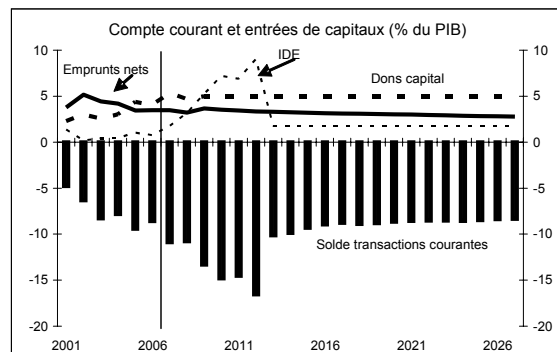
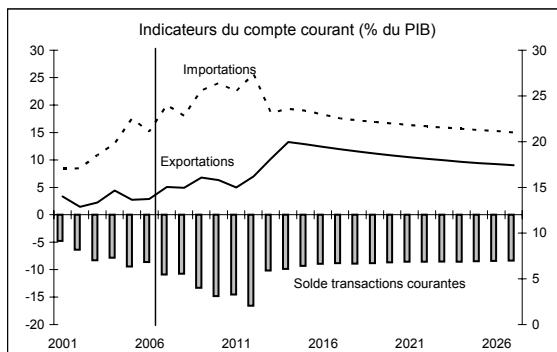
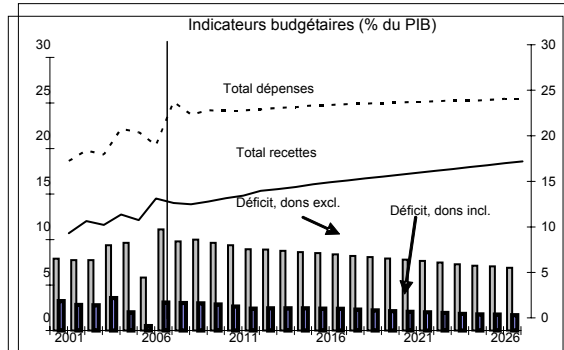
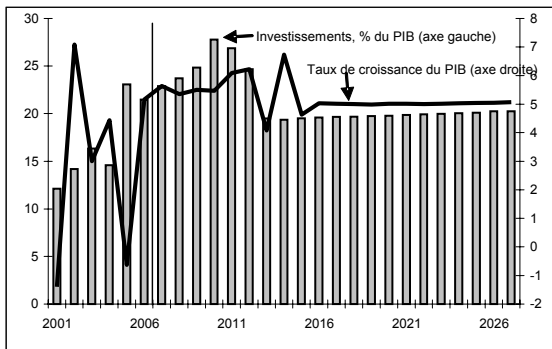


Tableau Ia. Niger — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de base, 2007-27 1/ (En % du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne historique 6/		Projections							2013-27	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	2017	2027	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	58.8	52.2	14.4	15.4	16.8	18.3	19.7	21.1	22.2		29.5	36.5		
dont dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	-1969.9	-1513.9	-385.0	-350.1	-348.0	-349.9	-346.1	-337.5	-321.8		-288.2	-157.2		
Variation de la dette extérieure	-1.1	-0.6	-3.7	1.0	1.4	1.5	1.4	1.4	1.1		1.2	0.2		
Flux nets identifiés créateurs de dette	7.4	9.3	8.4	10.6	10.5	13.1	14.6	14.2	16.3		8.4	7.9	8.5	
Déficit compte courant hors intérêts	11.0	14.6	12.7	14.8	13.5	15.8	17.1	16.8	18.0		8.8	8.7		
Déficit balance biens et services	17.9	16.3	16.3	17.3	17.2	18.3	18.1	17.2	18.5		21.5	19.7		
Exportations	28.8	30.9	29.0	32.1	30.7	34.1	35.1	34.0	36.4		30.3	28.4		
Importations	-3.6	-5.5	-4.2	-4.8	-4.0	-4.0	-3.6	-3.4	-3.4		-2.8	-2.1	-2.6	
Transferts courants nets (négatif = entrées)	-2.5	-3.0	-2.4	-3.3	-2.8	-2.8	-2.4	-2.4	-2.2		-1.6	-0.9		
Autres flux compte courant (négatif = entrées nettes)	0.0	0.2	-0.1	0.7	1.1	1.2	1.1	1.1	1.7		2.4	1.3		
IDF nets (négatif = entrées)	-0.5	-2.3	-0.6	-2.0	-3.4	-5.5	-7.4	-7.1	-9.2		-2.0	-2.0	-2.0	
Dynamique endogène de la dette 2/	-5.8	-7.6	-3.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9		-1.0	-1.3		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3		0.3	0.4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.4	-8.0	-1.3	-0.7	-0.8	-0.9	-1.1	-1.2	-1.2		-1.3	-1.7		
Restes 3/	-12.1	-6.1	-42.0		
dont financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0		
VAN de la dette extérieure 4/	...	409.6	...	376.0	375.9	380.1	378.4	371.9	357.9		335.6	216.4		
En pourcentage des exportations	...	2515.8	...	2170.2	2186.9	2073.5	2095.4	2158.8	1938.8		1563.7	1099.1		
VAN de la dette extérieure CGE	10.2	10.5	11.1	11.9	12.6	13.4	13.9		17.9	22.8		
En pourcentage des exportations	77.6	60.4	64.7	64.9	69.9	77.5	75.2	68.8	83.4	115.5		
Ratio service de la dette/exportations (en %)	12.9	8.3	226.4	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.4	3.5	5.2		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en %)	12.9	8.3	226.4	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.4	3.5	5.2		
Ratio service de la dette CGE/revenues (en %)	20.3	12.5	280.5	4.6	4.7	4.4	4.4	4.6	5.1		5.0	6.0		
Total des besoins bruts de financement (milliards de SEU)	0.3	0.3	1.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5		0.7	1.3		
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'endettement	18.4	15.9	46.2	9.6	9.1	11.5	13.2	12.8	15.2		7.2	7.7		
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance PIB réel (en %)	4.4	-0.6	5.2	5.6	5.4	5.5	5.5	6.1	6.2	5.7	5.0	5.1	5.1	
Déflateur du PIB en termes de SEU (variation en %)	5.1	15.7	2.6	10.2	10.8	3.7	2.4	2.6	3.2	4.3	2.3	2.1	2.2	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.7	0.2	0.4	0.6	1.9	1.7	1.6	1.5	1.4	1.6	1.3	1.3	1.3	
Croissance des exportations de BKS (termes SEU, en %)	24.8	4.7	7.9	13.4	24.6	8.4	15.2	6.6	4.4	17.5	12.8	6.1	6.6	
Croissance des importations de BKS (termes SEU, en %)	22.6	23.1	1.3	14.9	29.6	4.4	20.2	11.5	5.9	17.4	14.8	5.5	6.7	
Éléments des nouveaux emprunts secteur public (en %)	46.3	46.2	46.3	46.4	46.7	46.8	46.5	47.9	47.9	47.9	
Flux d'aide (en milliards de SEU) 7/	0.2	0.3	1.7	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	1.0	1.0	
Dont prêts concessionnels	0.2	0.3	1.7	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	1.0	1.0	
Financement équivalent dons (en % du PIB) 8/	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	
Financement équivalent (en % du financement extérieur) 8/	83.8	83.3	83.6	83.3	81.8	81.8	81.8	80.5	79.8	80.3	
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards de SEU)	2.9	3.3	3.6	4.2	4.6	5.0	5.4	5.9	6.5	6.5	9.3	18.8	2.0	
(VAN-VAN-1)/PIB-1 (en %)	2.1	1.7	1.7	2.1	1.7	1.7	1.8	2.0	1.9	1.8	2.0	1.9	2.0	

Source : Simulations des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé comme suit $(1 - g - \rho(1 + p)) / (1 + g + p + gp)$ fois le ratio d'endettement nominal $g =$ taux de croissance du PIB réel et $p =$ taux de croissance du déflateur du PIB en termes de SEU.

3/ Variation de la dette extérieure moins les flux nets identifiés créateurs de dette. Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire, variations des arriérés et allègement de la dette); les dons en capital; les variations des avoirs extérieurs nets et les ajustements de valorisation. Pour les projections, inclut aussi la contribution des variations de prix et des taux de change.

4/ Suppose que le VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur nominale.

5/ Paiements des intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement dérivés des dix dernières années, selon la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons octroyés directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la dette nouvelle).

Tableau 1b. Niger — Analyses de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État, 2007–27
(en pourcentage)

	Projections							2027
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	
VAN ratio de la dette au PIB								
Référence	10	11	12	13	13	14	18	23
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2008–27 1/	10	11	10	11	11	11	12	18
A2. Nouveaux prêts au secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	10	12	13	15	16	17	25	35
A3. Croissance du PIB à une moyenne historique en 2008–27	10	11	12	13	15	16	22	32
A4. Nouveaux prêts au secteur public avec un élément dons de 35% en 2008–27	10	12	13	14	15	16	23	32
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	10	12	13	14	15	16	20	25
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	10	12	16	17	17	18	21	24
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	10	12	14	15	16	17	21	27
B4. Flux nets non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	10	14	18	19	19	20	23	25
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	10	14	19	20	20	20	24	28
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport à la référence en 2008 5/	10	16	17	18	19	20	25	32
VAN ratio dette/exportations								
Référence	60	65	65	70	77	75	83	116
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007–26 1/	60	62	57	59	63	60	57	90
A2. Nouveaux prêts au secteur public à des conditions moins favorables en 2007–26 2/	60	69	73	82	94	95	118	180
A3. Croissance du PIB à une moyenne historique en 2008–27	60	65	65	70	77	75	83	116
A4. Nouveaux prêts du secteur public avec un élément dons de 35% en 2008–27	60	67	70	78	89	88	108	164
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	60	65	65	70	77	75	83	116
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	60	85	131	138	149	141	145	179
B3. Déflateur du PIB en \$EU à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	60	65	65	70	77	75	83	116
B4. Flux nets non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	60	81	100	105	112	106	105	125
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	60	81	114	120	129	123	126	156
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport à la référence en 2008 5/	60	65	65	70	77	75	83	116
Ratio service de la dette/exportations								
Référence	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.5	5.2
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyennes historiques en 2008–27 1/	3.3	3.4	3.0	2.9	3.4	3.6	2.9	3.6
A2. Nouveaux prêts au secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	3.3	3.4	3.2	3.5	4.4	4.6	5.1	9.3
A3. Croissance du PIB à une moyenne historique en 2008–27	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.5	5.2
A4. Nouveaux prêts du secteur public avec un élément dons de 35% en 2008–27	3.3	3.4	3.1	3.3	4.0	4.2	4.3	7.9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.5	5.2
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	3.3	4.0	4.7	5.3	6.1	6.3	6.0	8.6
B3. Déflateur du PIB en \$EU à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.5	5.2
B4. Flux nets non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	3.3	3.4	3.4	3.9	4.4	4.5	4.4	6.1
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	3.3	3.7	4.1	4.6	5.3	5.5	5.2	7.5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport à la référence en 2008 5/	3.3	3.4	3.0	3.1	3.6	3.8	3.5	5.2
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément dons pris comme hypothèse pour le fin.résiduel (cad, le financement au-delà de la référence) 6/	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6

Source: Projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars EU), le compte courant hors intérêts en % du PIB et les flux non créateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à la référence, alors que la période de grâce et l'échéance sont les mêmes que dans la référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations restent en permanence au niveau le plus bas, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (on suppose implicitement qu'un ajustement des niveaux d'importations compensera.).

4/ Inclut les transferts publics et privés et les IDE.

5/ On entend par dépréciation une baisse en pourcentage du taux de change dollar/monnaie locale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance à l'exception de A2 (conditions de financement moins favorables) dans lesquels les conditions de tous les niveaux de financement sont tels que spécifiés dans la note en bas de page 2.

Tableau 2a.Niger — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de base, 2004-27
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Estimations				Projections				2013-27			
	2004	2005	2006	Moyenne historique 5/	Écart type 5/	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	2017	2027	Moyenne
Dette du secteur public 1/	71.2	68.7	24.2			25.0	26.1	26.6	27.0	27.5	27.6		32.5	38.8	
dont libellée en devises	58.8	52.2	14.4			15.4	16.8	18.3	19.7	21.1	22.2		29.5	36.5	
Variation de la dette du secteur public	-9.4	-2.5	-44.5			0.8	1.0	0.5	0.5	0.5	0.1		1.1	0.2	
Flux créateurs de dette identifiés	4.2	4.7	-50.4			1.4	1.0	1.1	0.9	0.4	0.1		0.2	-0.9	
Déficit primaire	3.0	1.4	0.6	1.8	0.9	3.0	2.5	2.7	2.5	2.3	2.1	2.5	2.0	1.3	1.7
Recettes et dons	17.2	18.4	18.1			20.6	19.3	19.8	19.9	20.2	20.5		21.1	22.4	
dom : dons	5.8	7.6	5.0			8.0	6.8	7.0	6.8	6.7	6.5		6.0	5.2	
Depenses primaires (hors intérêts)	20.2	19.8	18.7			23.7	21.8	22.5	22.4	22.5	22.5		23.1	23.7	
Dynamique automatique de la dette	1.1	3.3	-9.6			-1.6	-1.5	-1.6	-1.6	-1.9	-2.0		-1.8	-2.3	
Contribution à la différence de taux d'intérêt/de croissance	-2.7	-1.7	-4.9			-1.6	-1.4	-1.5	-1.5	-1.7	-1.7		-1.7	-2.2	
dom : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.8	-2.2	-1.6			-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1		-0.2	-0.4	
dom : contribution de la croissance du PIB réel	-3.4	0.5	-3.4			-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.6	-1.6		-1.5	-1.9	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	3.8	5.0	-4.6			0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3		
Autres flux créateurs de dette identifiés	0.0	0.0	-41.4			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recettes de privatisation (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTe et autres)	0.0	0.0	-41.4			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Residuel, y compris variations des actifs	-13.6	-7.2	5.9			-0.6	0.0	-0.6	-0.4	0.1	0.0		0.9	1.1	
VAN de la dette du secteur public	39.2	35.6	20.8			19.7	19.7	19.5	19.3	19.0	18.4		19.7	23.7	
dont libellé en devises	22.5	21.8	10.2			10.5	11.1	11.9	12.6	13.4	13.9		17.9	22.8	
dont extérieure	22.5	21.8	10.2			10.5	11.1	11.9	12.6	13.4	13.9		17.9	22.8	
VAN des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	
Besons bruts en financement 2/	6.6	2.8	37.8			5.0	4.3	4.2	4.0	3.6	3.2		3.1	2.8	
VAN ratio dette du secteur public/recettes et dons (en %)	228.1	193.5	114.4			95.5	102.5	98.3	96.7	93.9	90.1		93.6	105.6	
VAN ratio dette du secteur public/recettes (en %)	345.2	330.9	158.0			156.1	157.9	152.2	146.5	141.0	132.1		130.6	137.6	
dont extérieure 3/	198.4	202.5	77.6			82.9	88.9	93.0	96.1	99.3	99.5		118.4	132.3	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	20.7	7.6	205.2			5.9	6.0	4.5	4.4	3.7	2.8		3.5	5.7	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	31.3	13.0	283.3			9.6	9.3	7.0	6.7	5.6	4.2		4.9	7.5	
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	12.4	4.0	45.0			2.3	1.5	2.1	2.1	1.8	2.0		0.9	1.1	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	4.4	-0.6	5.2	3.4	3.7	5.6	5.4	5.5	5.5	6.1	6.2	5.7	5.0	5.1	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0.8	1.0	0.4	1.5	0.6	1.3	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	0.9	1.1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie locale (en %)	12.8	-5.6	-1.3	-1.0	5.1	-1.6	-0.4	-0.6	-0.5	-0.7	-0.5	-0.7	-0.7	1.4	2.3
Dépréciation du taux de change (en %, + indique la dépréciation)	6.3	9.3	-9.1	0.7	11.3	-0.2
Taux d'inflation (défateur du PIB, en %)	-11.3	6.8	1.8	1.7	4.9	3.1	1.9	2.0	1.9	2.2	2.3	2.2	2.3	2.1	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (déflatée par le défateur du PIB, en %)	35.2	5.3	-0.7	10.8	14.5	33.8	-3.2	8.9	5.2	6.3	6.5	9.6	5.3	5.3	5.4
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	53.0	53.0	...	46.3	46.2	46.3	46.4	46.7	46.8	46.5	47.9	47.9	47.9

Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indique la couverture du secteur public, par ex., les administrations publiques ou le secteur public non financier. Indique aussi si l'on utilise la dette nette ou brute.]

2/ On entend par besoins bruts en financement le déficit primaire plus le service de la dette, plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes à l'exclusion des dons.

4/ On entend par service de la dette la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement dérivés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b.Niger — Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique 2007–27

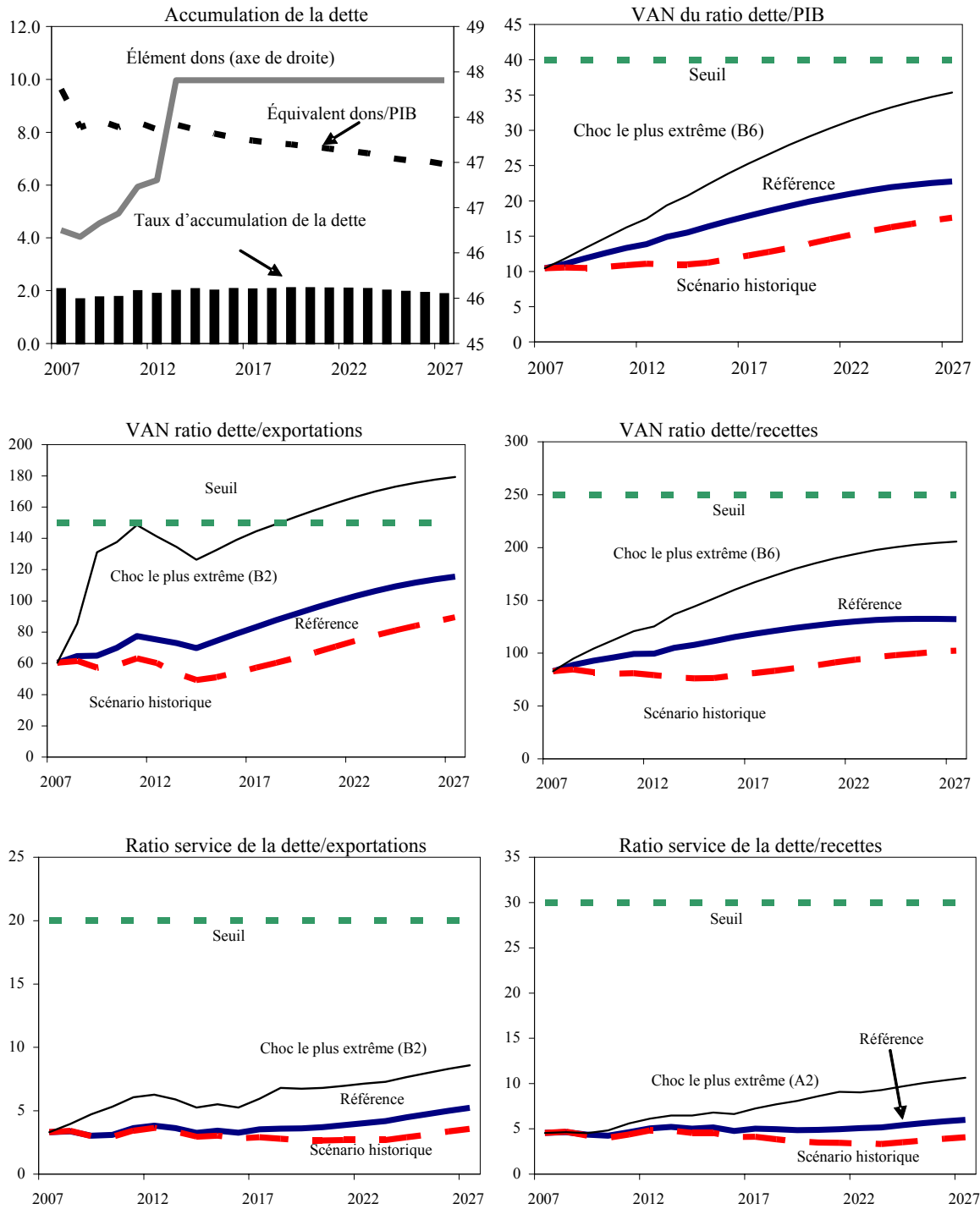
	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
	VAN ratio dette/PIB							
Référence	20	20	19	19	19	18	20	24
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à des moyennes historiques	20	20	19	19	19	19	20	30
A2. Le solde primaire reste inchangé par rapport à 2007	20	20	20	20	20	20	24	33
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	20	20	20	20	20	20	25	41
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	20	21	23	24	24	24	30	40
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	20	20	20	19	19	19	20	24
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	20	20	20	20	19	18	18	21
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2008	20	23	22	21	20	19	18	20
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2008	20	26	25	24	24	23	23	26
	VAN ratio dette/recettes 2/							
Référence	95	102	98	97	94	90	94	106
A. Différents scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à des moyennes historiques	95	101	96	93	91	87	91	120
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	95	104	101	101	100	98	112	148
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	95	103	100	100	99	97	114	175
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	95	108	112	114	115	114	136	176
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	95	103	99	97	94	91	94	106
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	95	104	100	97	92	87	85	92
B4. Dépréciation réelle de 30% ponctuelle en 2008	95	121	113	108	101	94	85	88
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2008	95	134	125	122	117	112	111	115
	Ratio service de la dette/recettes 2/							
Référence	5.9	6.0	4.5	4.4	3.7	2.8	3.5	5.7
A. Différents scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à des moyennes historiques	5.9	6.1	4.6	4.5	3.7	2.9	3.7	6.5
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	5.9	6.0	4.6	4.5	3.8	3.0	3.9	7.2
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	5.9	6.0	4.6	4.5	3.8	3.0	4.0	8.2
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	5.9	6.2	4.9	5.0	4.3	3.4	4.6	8.6
B2. Le solde primaire est à une moyenne historique moins un écart type en 2008–09	5.9	6.0	4.5	4.5	3.7	2.9	3.5	5.7
B3. Combinaison of B1-B2 using one half standard deviation shocks	5.9	6.2	4.7	4.6	3.8	2.8	3.4	5.2
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2008	5.9	6.2	5.0	5.0	4.3	3.4	4.2	6.5
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2008	5.9	6.0	5.5	5.0	4.2	3.3	4.6	6.4

Sources : Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (cad, la longueur de la période de projection).

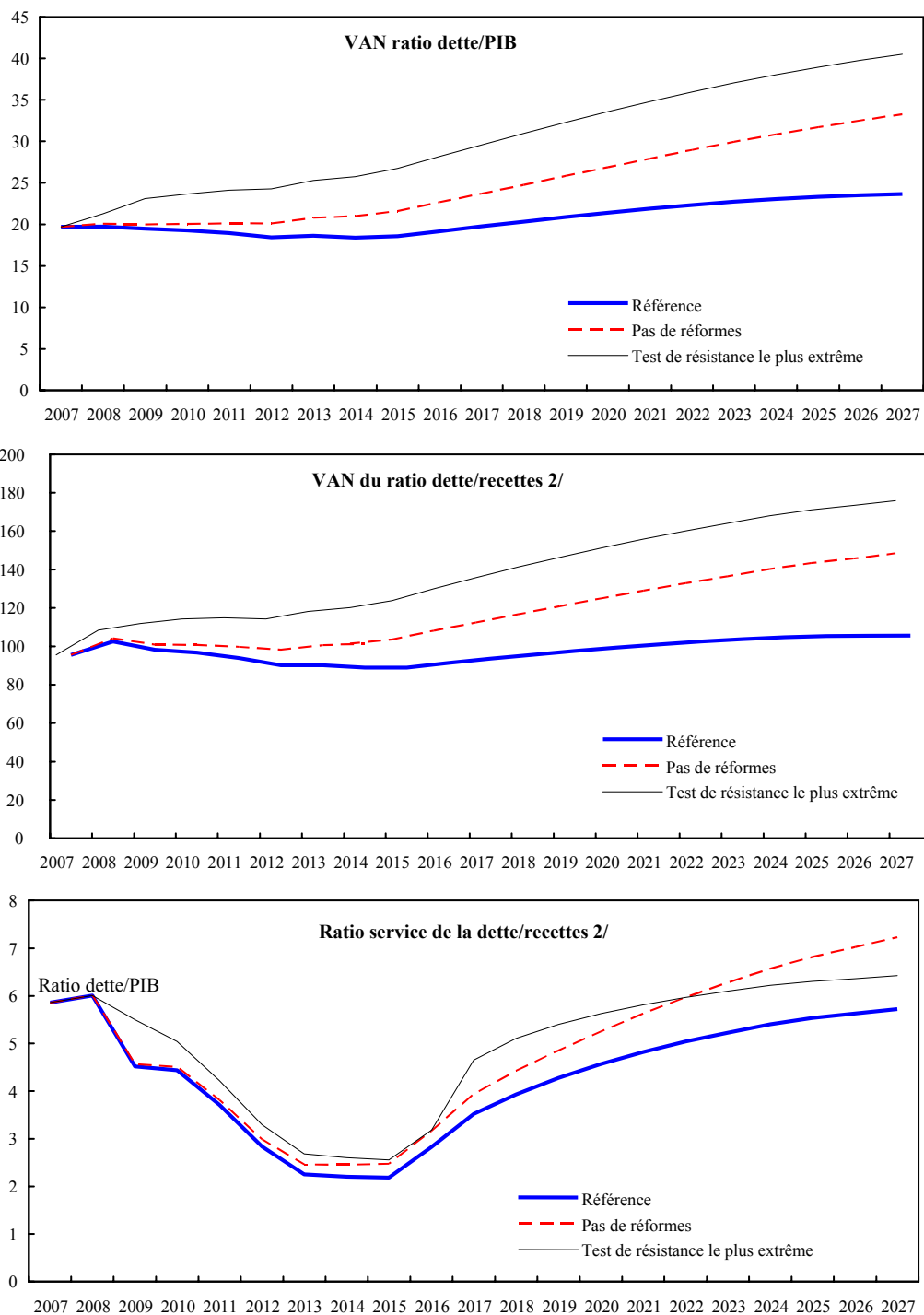
2/ Les recettes incluent les dons.

Figure 1. Niger— Indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2007–27



Source: Projections et simulations des services du FMI.

Figure 2. Niger— Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2007–27 1/



Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2017 (B1 dans les trois graphiques).

2/ Les recettes incluent les dons.